

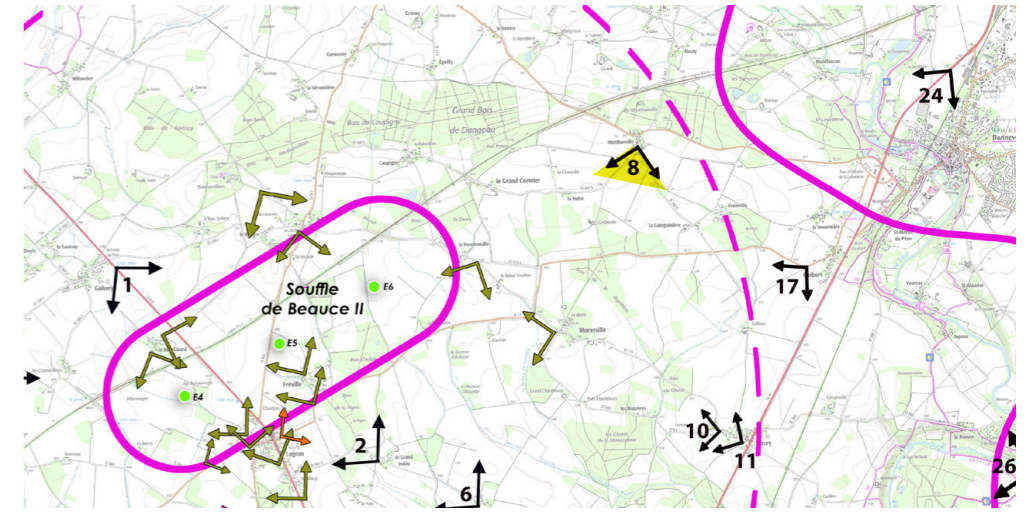
PM 8 - Depuis la place verte de Montharville

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Montharville se trouve au nord-est du périmètre rapproché et l'entité II (Logron) est la plus proche du bourg. Il est desservi par la D27, axe secondaire de traversée du territoire. Le bourg montre un tissu bâti serré et groupé, toutefois, une place verte tournée vers le projet marque la partie sud du bourg.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'entité II est très partiellement visible (une pale). L'entité I est quant à elle masquée par une succession de filtres visuels.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible à négligeable au regard de la perception très partielle d'une éolienne du projet.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible à négligeable au regard de la perception très partielle d'une éolienne du projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 205°

DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.89 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 205°



ÉTAT PROJETÉ 205°

E6
Souffle de Beauce II
CADRAGE 50



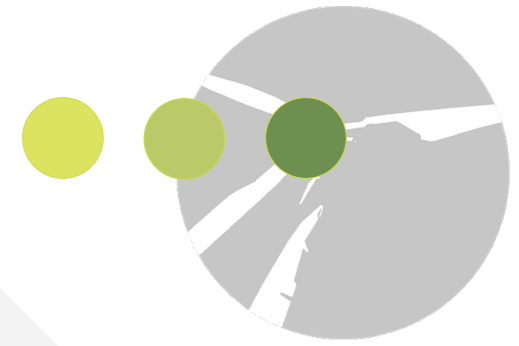
ÉTAT PROJETÉ 205° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

Souffle de Beauce I
Souffle de Beauce II

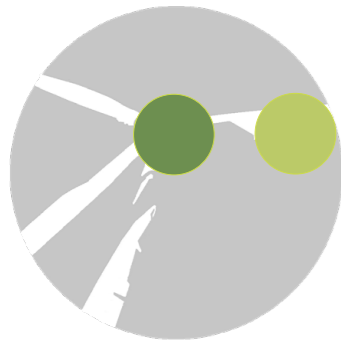


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 8 - Depuis la place verte de Montharville



E6
Souffle de Beauce II



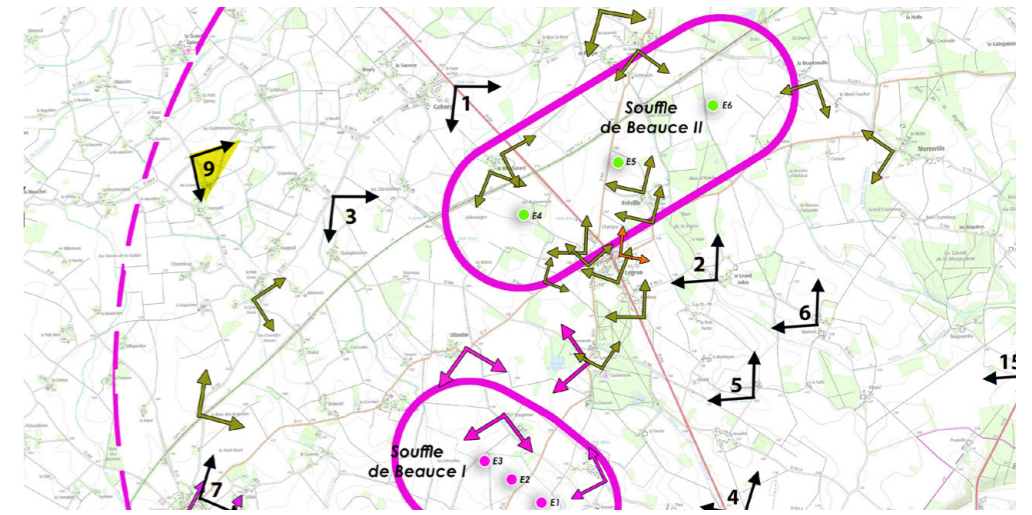
PM 9 - Toussard nord - Hameau de Gohory

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Toussard est un hameau de Gohory qui se trouve dans le périmètre rapproché à l'ouest du projet et dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Ce hameau s'inscrit dans les paysages de plateaux ouverts ponctués de bosquets où les échappées visuelles sont nombreuses.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les 2 entités du projet sont partiellement visibles. L'entité II émerge de manière assez distincte alors que l'entité I ne montre que des bouts de pale émergeant des frondes boisées. La présence régulière de boisements et la distance au projet évite tout risque de prégnance des éoliennes.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible du fait de la perception partielle du projet et de la présence des filtres boisés.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible au regard de la distance des éoliennes et de l'absence de prégnance du projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 230°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.55 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 230°



ÉTAT PROJETÉ 230°

CADRAGE 50°



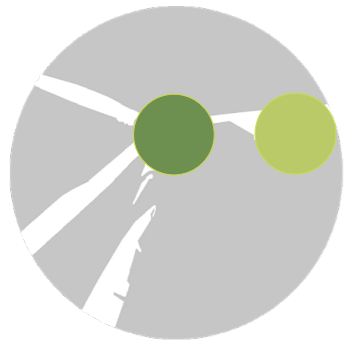
ÉTAT PROJETÉ 230° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

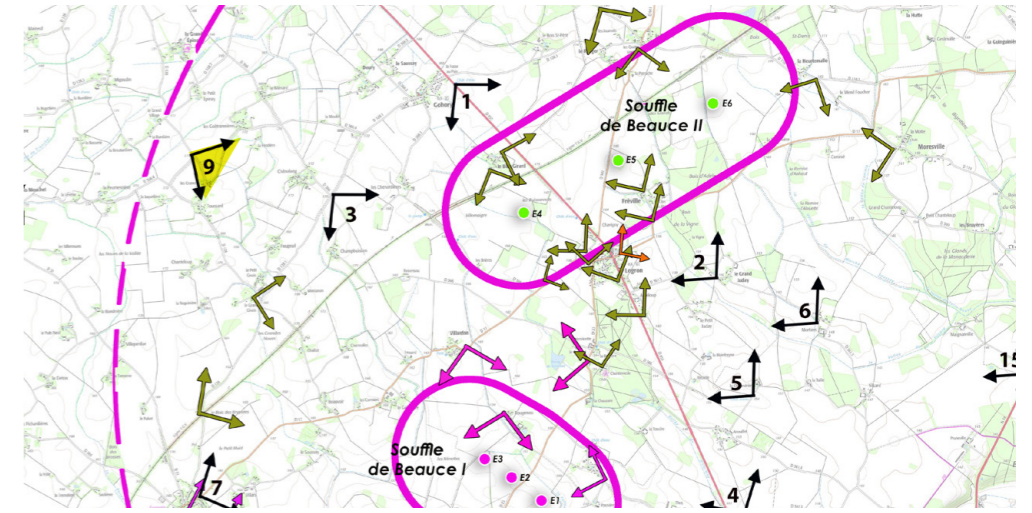
PM 9 - Toussard nord - Hameau de Gohory





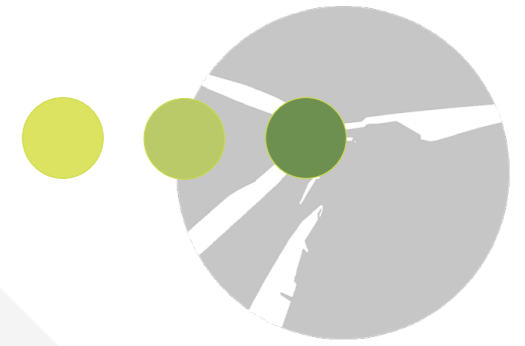
PM 9 - Toussard nord - Hameau de Gohory

L'ENTIÈRETÉ DU PROJET N'ÉTANT PAS VISIBLE DANS LA VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°, UN PANORAMA PLUS LARGE EST PRÉSENTÉ CI-CONTRE POUR MONTRER UNE VUE GLOBALE DU PROJET EN DOUBLE PAGE ET CORRESPONDANT PAR CONSÉQUENT À UNE VISION DYNAMIQUE.





PM 9 - Toussard nord - Hameau de Gohory



E1 E2
|-----|
Souffle de Beauce I



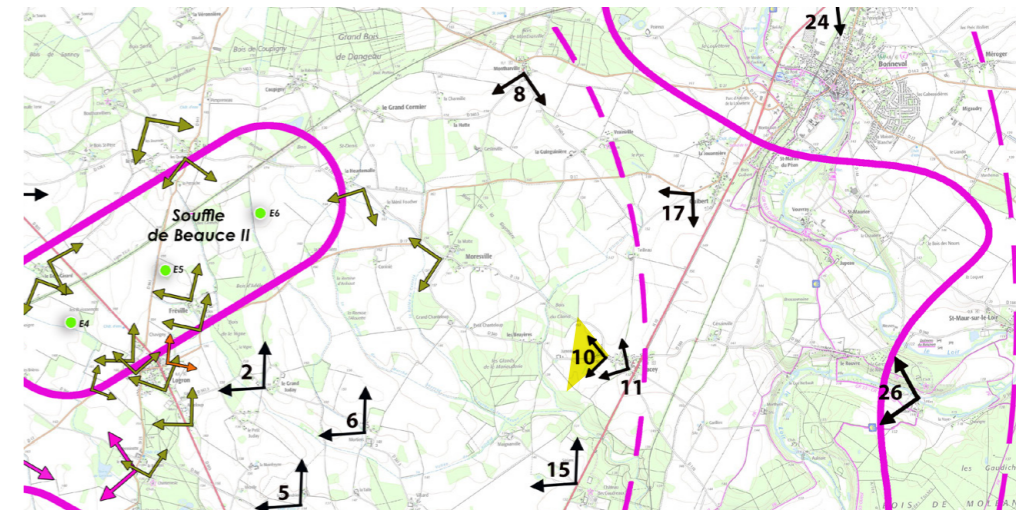
PM 10 - D110/D360 dans la traversée du bourg de Flacey

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Flacey se trouve à l'est du périmètre rapproché du projet global dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Il est desservi par un des axes majeurs de traversée et de découverte du territoire, la N10. Le bourg présente un habitat linéaire offrant plusieurs fenêtres visuelles tournées vers la zone de projet. Ce point de vue est pris au croisement de la D360 et de la D110 où les vues sont multidirectionnelles.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Quelques bouts de pales de l'entité I dépassent au-dessus des frondes boisés et des maisons. L'entité II est masquée par les boisements en avant-plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible à négligeable au regard de la perception très partielle et intermittente de l'entité I.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible à négligeable au regard de la perception très partielle et intermittente de l'entité I.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 250°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.03 KM (E6)

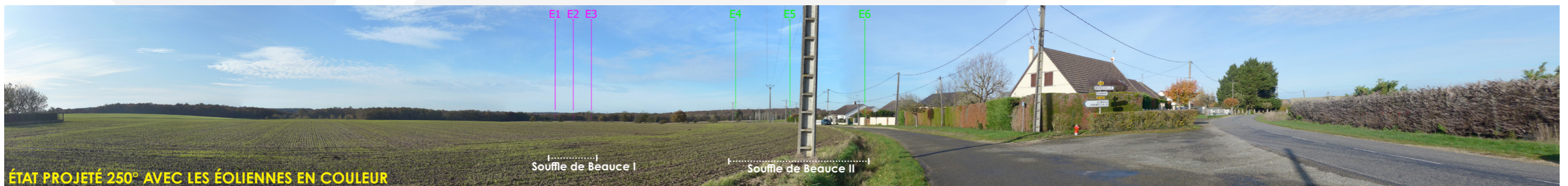


ÉTAT INITIAL 250°



ÉTAT PROJETÉ 250°

E1 E2
Souffle de Beauce I
CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 250° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

E1 E2 E3
Souffle de Beauce I
E4 E5 E6
Souffle de Beauce II



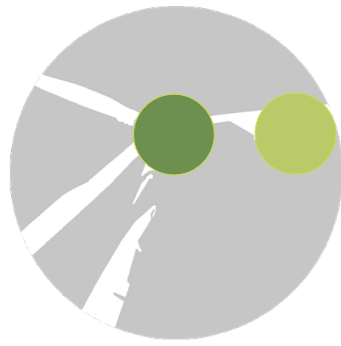
PM 10 - D110/D360 dans la traversée du bourg de Flacey



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E1 E2
Souffle de Beauce I



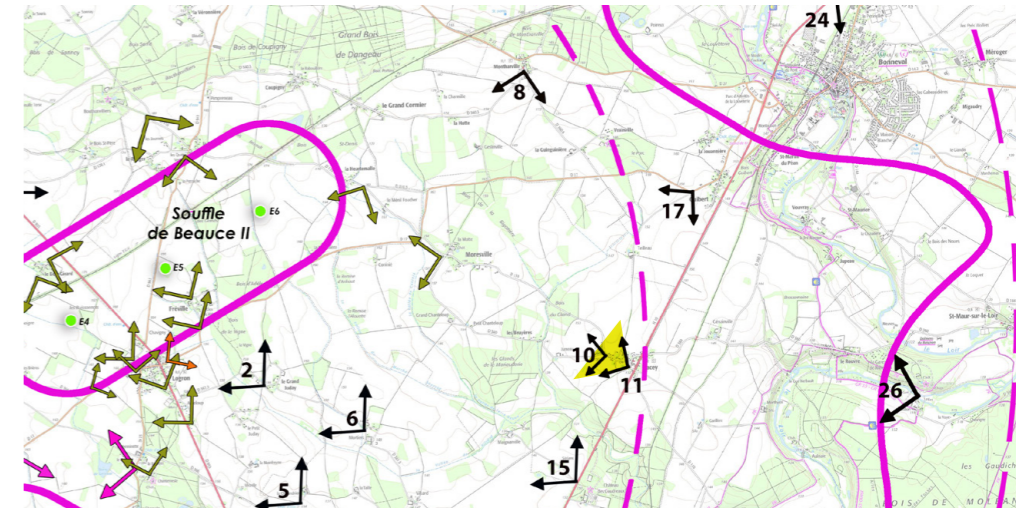
PM 11 - D110 - Depuis la place verte de Flacey

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Flacey se trouve à l'est du périmètre rapproché du projet global dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Il est desservi par un des axes majeurs de traversée et de découverte du territoire, la N10. Le bourg présente un habitat linéaire offrant plusieurs fenêtres visuelles tournées vers les zones de projet. Ce point de vue est pris depuis la place verte à l'est du bourg d'où une de ces fenêtres s'échappe.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'entité II est masquée par le cumul de filtres bâtis et arborés. L'entité I est quant à elle partiellement visible entre les peupliers.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible à négligeable au regard de la perception partielle de l'entité I qui est la plus éloignée du point de vue.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible à négligeable au regard de la perception partielle de l'entité I qui est la plus éloignée du point de vue.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 210°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.38 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 210°



ÉTAT PROJETÉ 210°

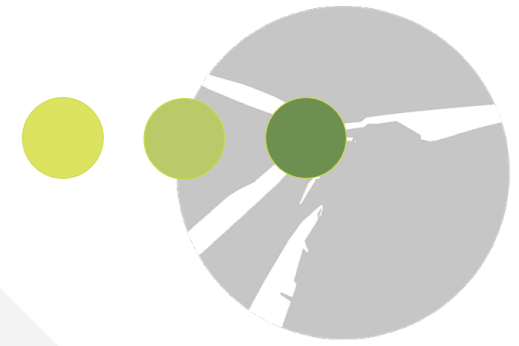
CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 210° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 11 - D110 - Depuis la place verte de Flacey



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E2. E3
Souffle de Beauce I



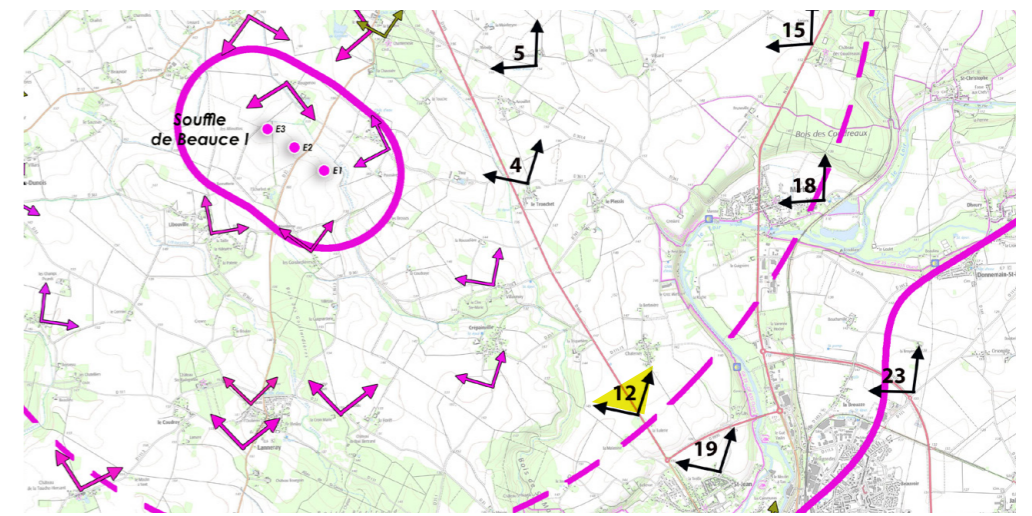
PM 12 - D955 - Lieu-dit «La Tuilerie» au nord-ouest de Châteaudun

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D955 est un des axes majeurs de traversée du territoire qui relie Châteaudun à Nogent-le-Rotrou en passant avec Brou et Yèvres. La perspective de cette route rectiligne est d'un côté tournée vers le patrimoine émergent de Châteaudun et de l'autre vers l'entité II du projet. Les vues depuis cet axe sont dégagées et s'ouvrent sur des plaines agricoles ponctuées de bosquets réguliers et de hameaux. A noter que l'entité I est la plus proche du point de vue.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est visible dans sa totalité. L'entité I montre une configuration groupée mais l'entité II montre de grandes interdistances conférant un étalement/mitage de celle-ci. Toutefois, on peut noter que les respirations avec l'autre entité est lisible ce qui évite que le phénomène ne s'applique à la totalité du projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré du fait que les entités soient bien distinctes et qu'il ne soit pas constaté de prégnance défavorable ou d'interaction avec du patrimoine d'intérêt.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Modéré au regard du phénomène d'étalement/mitage de l'entité II qui est toutefois atténué par la distance et les masses boisées en avant-plan.



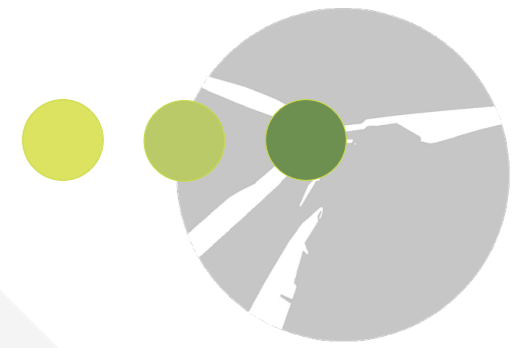
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 175°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.4 KM (E1)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 12 - D955 - Lieu-dit «La Tuilerie» au nord-ouest de Châteaudun



E3/2/1
Souffle de Beauce I

E4

E5
Souffle de Beauce II

E6



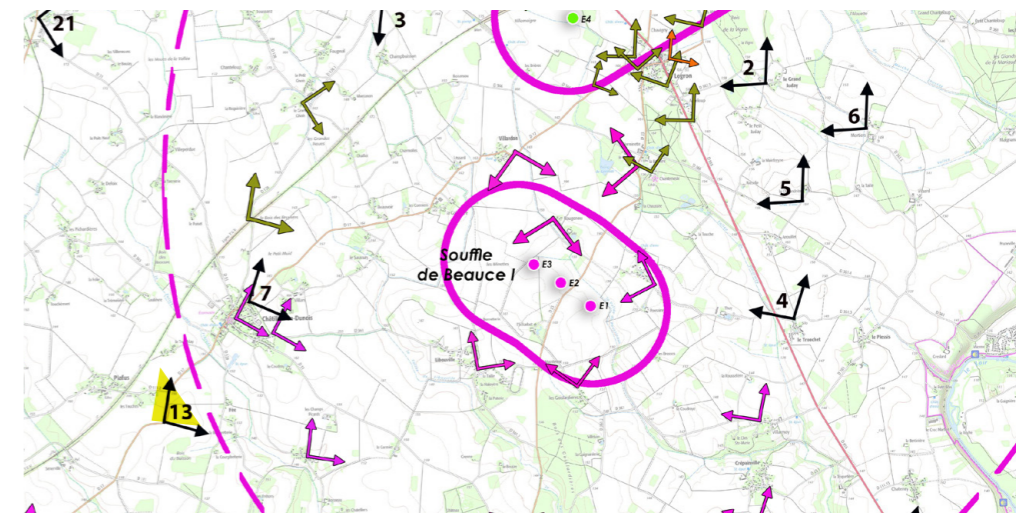
PM 13 - D17 à hauteur de Plafus au sud de Châtillon-en-Dunois

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Châtillon-en-Dunois est un bourg important à l'ouest du périmètre rapproché du projet et dont l'entité I (Libouville) est la plus proche. Ce bourg compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui émerge de la silhouette du bourg depuis les paysages environnant et notamment depuis la D17, un axe secondaire de traversée du territoire. Depuis la D17, les vues sont plus ou moins dégagées mais souvent cadrées par des boisements à coulissés marquant les plaines agricoles.

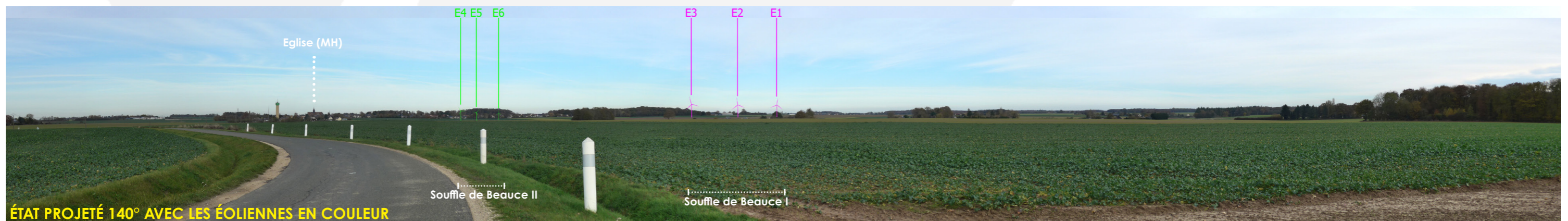
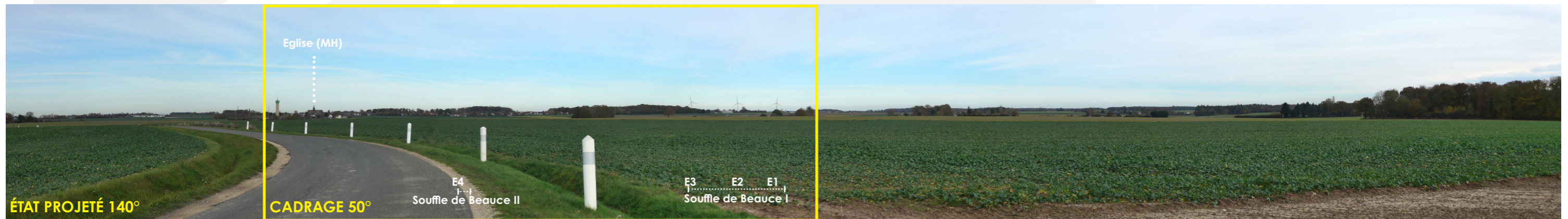
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Seule l'entité I est clairement visible et l'entité II ne montre qu'une pale de l'éolienne n°4. L'entité I, visible, se trouve dans le même bassin visuel que l'église sans toutefois montrer de surplomb ou de rapport d'échelle défavorable. En effet, on peut voir sur le point de vue que les éoliennes apparaissent à la même échelle que le château d'eau proche de l'église.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré au regard de la perception partielle du projet global.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Modéré pour l'entité I du fait d'une covisibilité directe mais sans surplomb avec l'église de Châtillon-en-Dunois, et négligeable pour l'entité II (une pale visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.5 KM (E3)



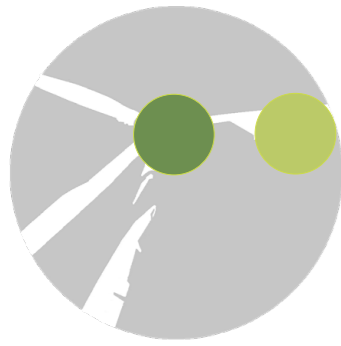


PM 13 - D17 à hauteur de Plafus au sud de Châtillon-en-Dunois



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





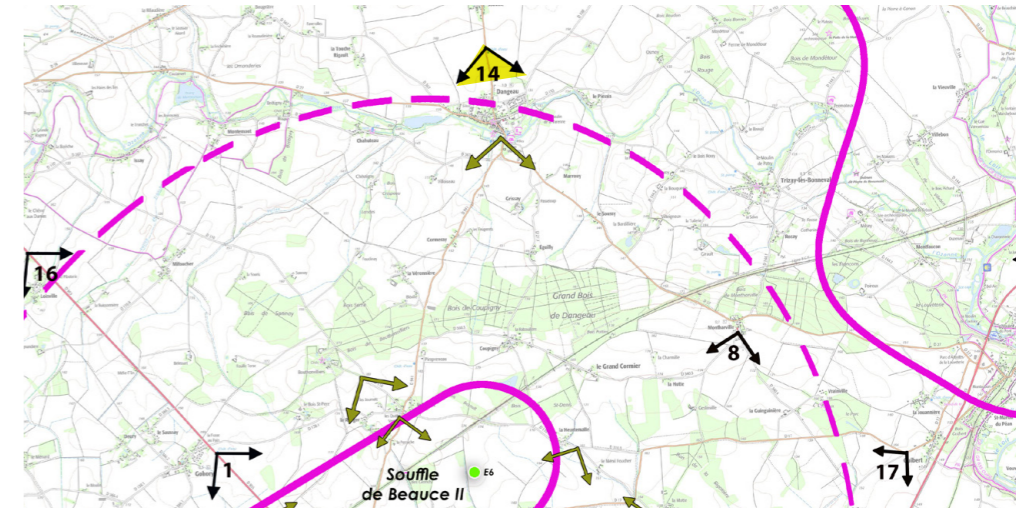
PM 14 - D941 au nord de Dangeau

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Dangeau est un bourg important au nord du périmètre rapproché du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Ce bourg compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques avec notamment l'église qui émerge de la silhouette du bourg depuis les paysages environnant et particulièrement depuis la D941, un axe secondaire de traversée du territoire. Dangeau est aussi implanté sur les bords de la vallée de l'Ozanne, un affluent du Loir.

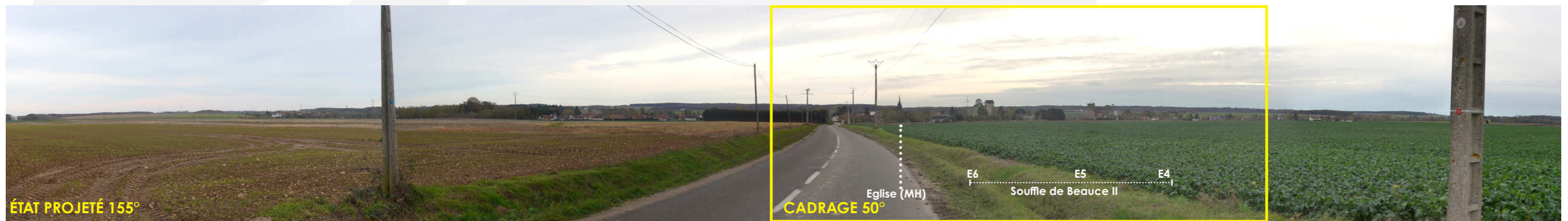
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'entité I n'est pas visible depuis ce point de vue. En ce qui concerne l'entité II, et notamment E6, une covisibilité directe s'opère avec l'église de Dangeau sans toutefois générer de surplomb défavorable.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré car le projet n'est pas visible dans sa totalité et qu'il n'y a donc pas d'impacts dits cumulés.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Modéré pour l'entité II du fait d'une covisibilité sans surplomb avec l'église de Dangeau et de la présence de bâtiments agricoles atténuant l'impact de E6. Nul pour l'entité I non visible.

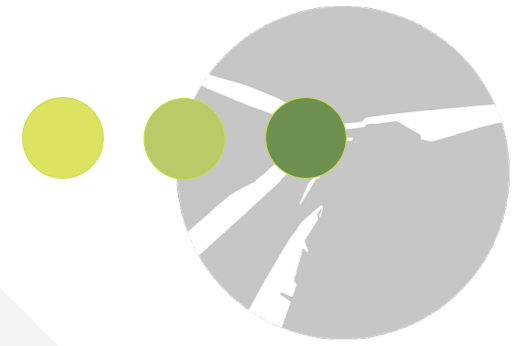


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 155°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.5 KM (E6)





PM 14 - D941 au nord de Dangeau



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





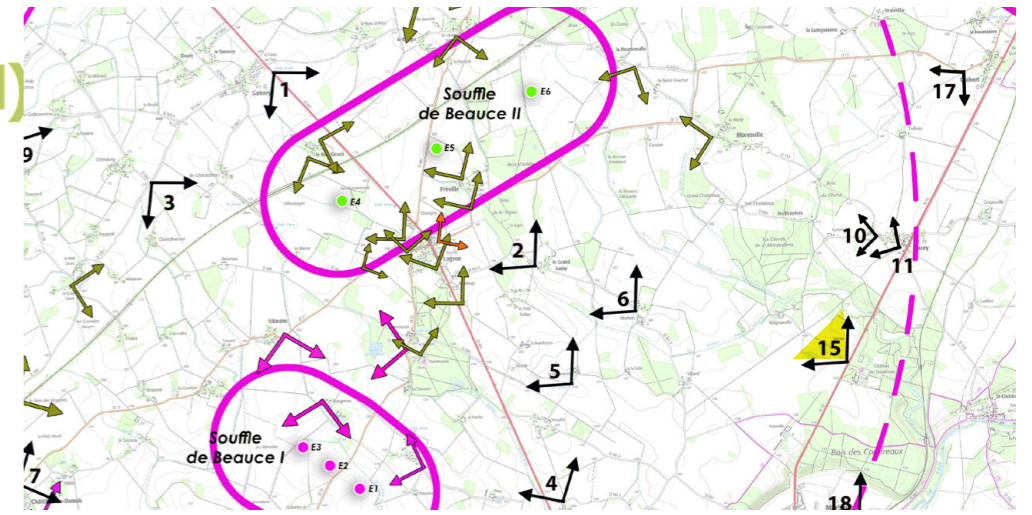
PM 15 - N10 au niveau du château des Coudreaux (MH) au nord de Marboué

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La N10 est un des axes majeurs de traversée et de découverte du territoire. Il dessert notamment Marboué qui compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques dont le Château des Coudreaux qui se trouve au nord à l'écart du bourg le long de la N10. Le site est largement protégé par un écran arboré, toutefois, à feuilles tombées quelques éléments de l'édifice sont visibles depuis l'axe routier où le point de vue a été pris.

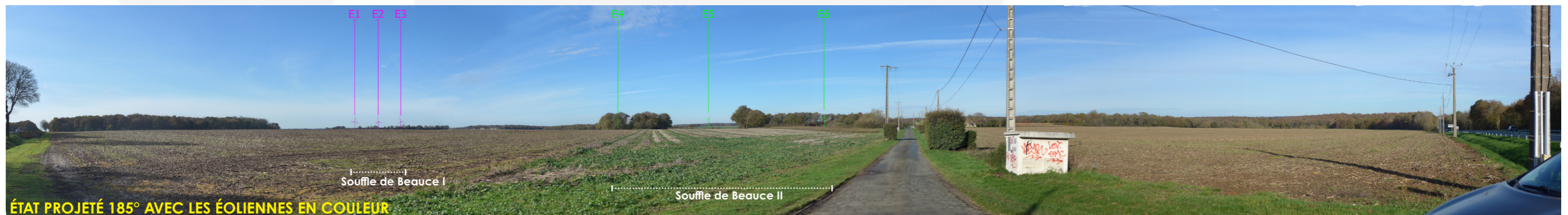
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est en grande partie visible. L'entité I est bien visible mais ne montre pas de prégnance notable. Par contre, pour l'entité II, seule l'éolienne n°5 émerge clairement entre deux bosquets. Cette dernière est la seule qui se trouve dans l'axe de vue potentiel du château sans toutefois montrer une prégnance notable. Au regard de la présence d'un mât de mesure concurrent, on peut noter que si un projet émerge, il se trouvera en avant-plan de l'entité I.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré car il n'est pas noté de prégnance notable et que les entités du projet sont bien distinctes sans effet d'étalement constaté (entité II peu visible).

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car le risque d'interaction avec le château est négligeable.

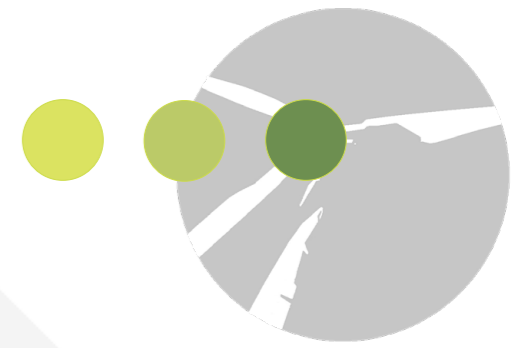


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 185°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.65 KM (E6)



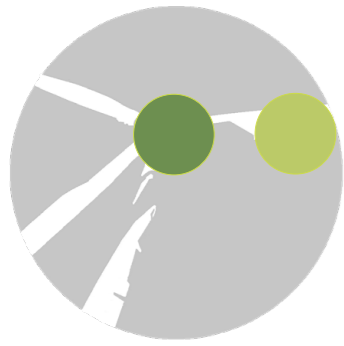


PM 15 - N10 au niveau du château des Coudreaux (MH) au nord de Marboué



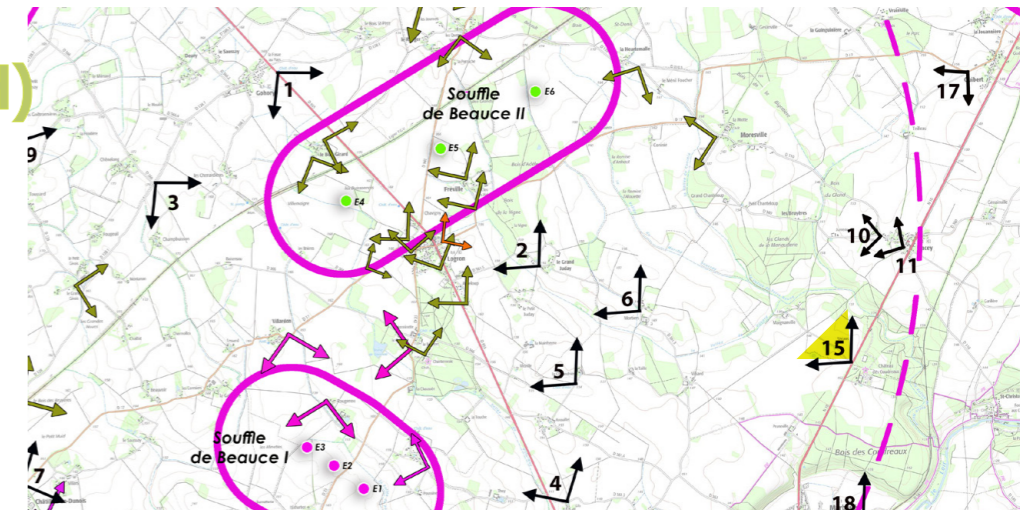
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





PM 15 - N10 au niveau du château des Coudreaux (MH) au nord de Marboué

L'ENTIÈRETÉ DU PROJET N'ÉTANT PAS VISIBLE DANS LA VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°, UN PANORAMA PLUS LARGE EST PRÉSENTÉ CI-CONTRE POUR MONTRER UNE VUE GLOBALE DU PROJET EN DOUBLE PAGE ET CORRESPONDANT PAR CONSÉQUENT À UNE VISION DYNAMIQUE.

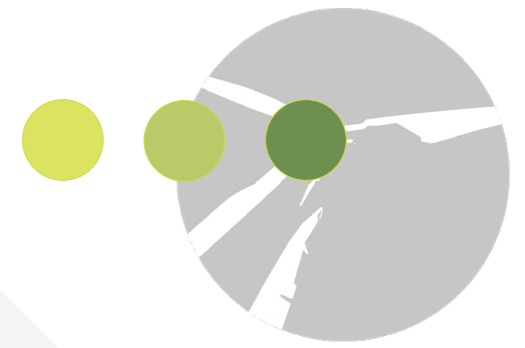


mât de mesure concurrent

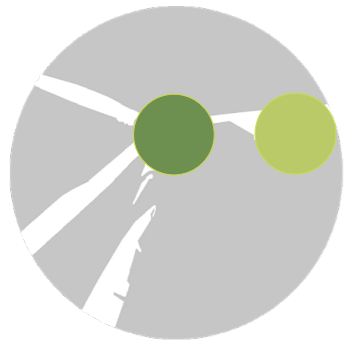
E1 E2 E3
Souffle de Beauce I



PM 15 - N10 au niveau du château des Coudreaux (MH) au nord de Marboué



E5 Souffle de Beauce II E6 Souffle de Beauce II



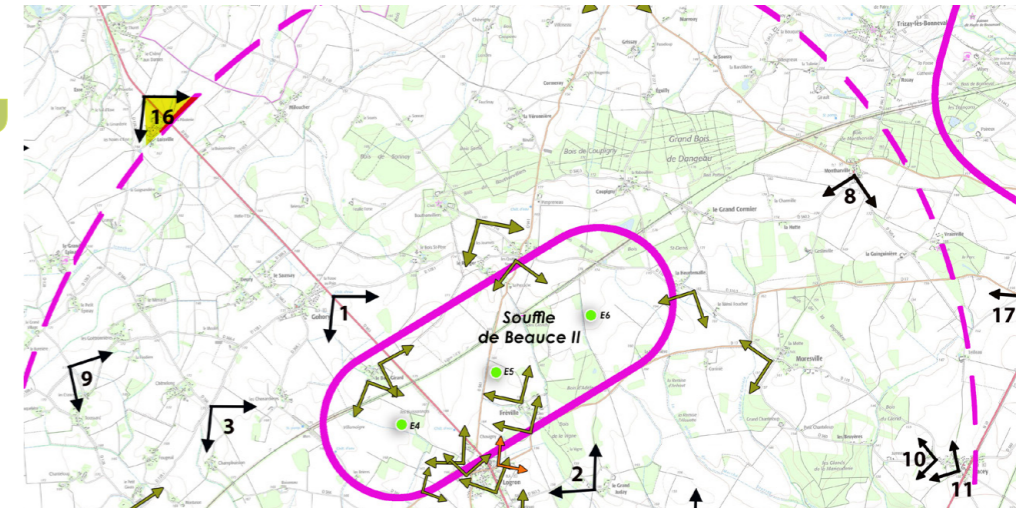
PM 16 - D955 - Lieu-dit «Les Bruyères» au sud de Brou

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le lieu-dit Les Bruyères se trouve au sud de Yèvres et Brou. Il se trouve au nord-est du périmètre rapproché du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Ce lieu-dit est desservi par la D955, un axe majeur de découverte du territoire. Ce bourg s'inscrit dans les paysages de plateaux ouverts ponctués de bosquets où les échappées visuelles sont nombreuses. Toutefois, sur cette séquence au sud de Brou, cette voie est en partie bordée des haies.

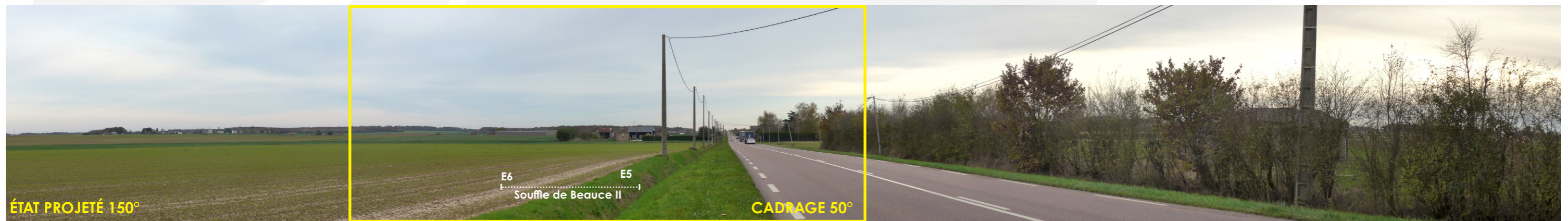
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Seule l'entité II du projet est visible dans l'axe de la D955. L'entité I est masquée par la végétation. L'effet d'étalement de l'entité II est ici moins lisible du fait d'autres éléments verticaux marquant le panorama dans le même angle visuel.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible du fait d'une perception partielle.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car le phénomène d'étalement de l'entité II est ici peu notable (cumul d'éléments verticaux).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.7 KM (E4)





PM 16 - D955 - Lieu-dit «Les Bruyères» au sud de Brou



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





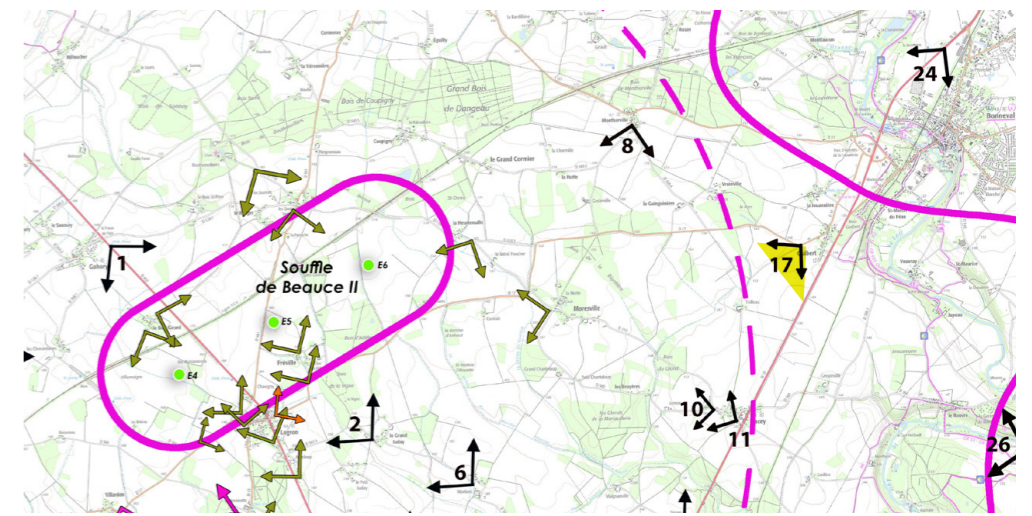
PM 17 - D17 - Guibert - En frange sud-ouest de Bonneval

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Guibert est un hameau au sud-ouest de Bonneval, petit pôle urbain proche de l'entité II du projet. Ce hameau est pris entre la D17, axe secondaire de traversée du secteur de projet, et la N10, axe majeur de découverte du territoire. Le point de vue est pris à l'ouest de Guibert depuis la D17.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'entité I est la plus visible mais aussi la plus éloignée. L'entité II est quant à elle partiellement visible (pales).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible du fait d'une perception partielle.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car l'entité I la plus visible est la plus éloignée du point de vue.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.78 KM (E6)

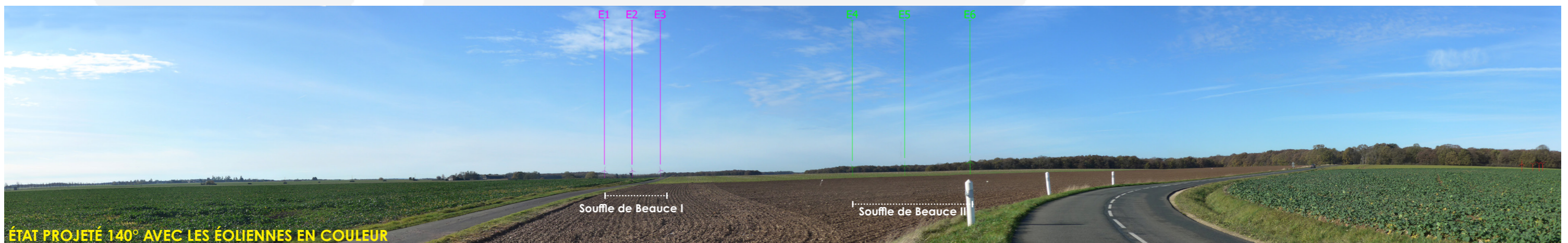


ÉTAT INITIAL 140°



ÉTAT PROJETÉ 140°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 140° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

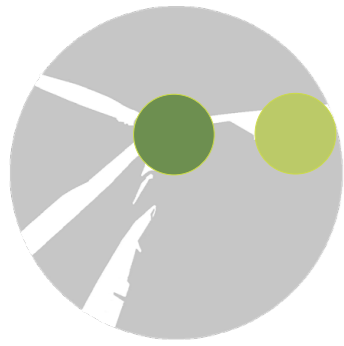


PM 17 - D17 - Guibert - En frange sud-ouest de Bonneval



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





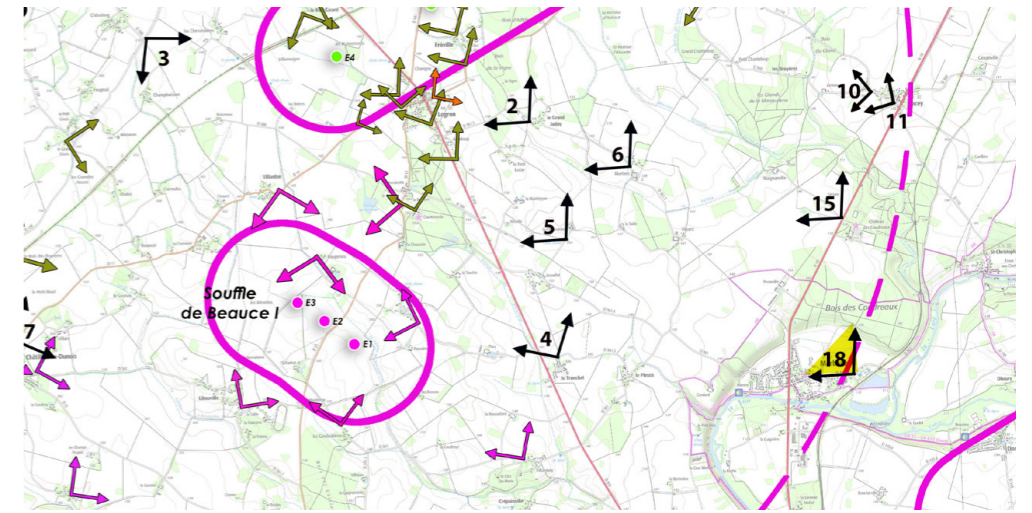
PM 18 - D361 à l'est de Marboué - Vallée du Loir

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Marboué est un bourg important dans le périmètre rapproché du projet dont l'entité I (Libouville) est la plus proche. La commune s'inscrit dans les paysages d'intérêt de la vallée du Loir et compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques (château + église). Par ailleurs la commune est parcourue par le GR655, emprunté par les chemins de compostelle. Le point de vue est pris depuis la poche agricole à l'est du bourg où on peut voir émerger l'église de la silhouette du bourg et à proximité du GR655.

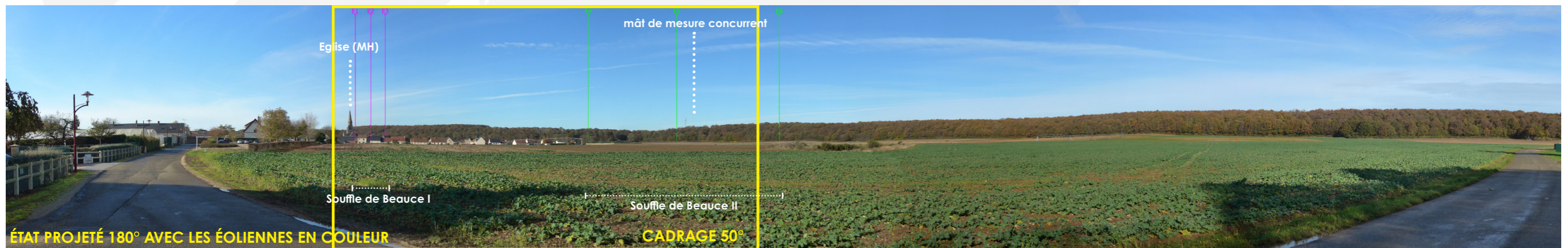
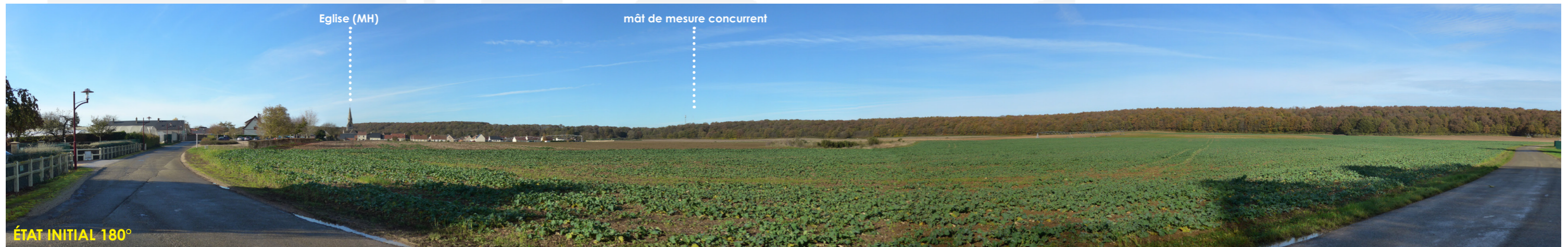
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (cumul de micro-reliefs et massifs boisés).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul.

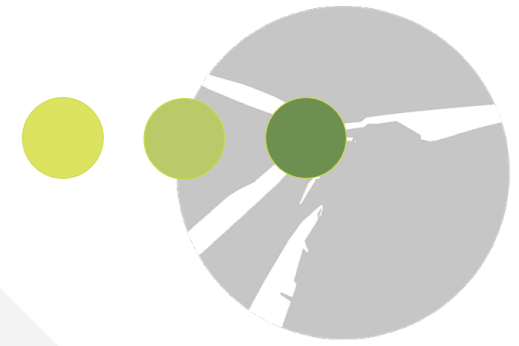


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.64 KM (E1)



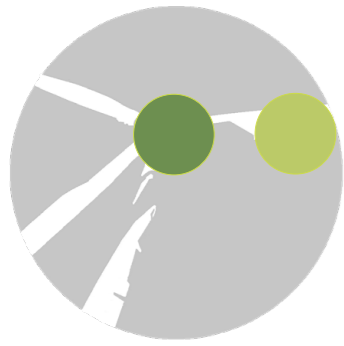


PM 18 - D361 à l'est de Marboué - Vallée du Loir



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





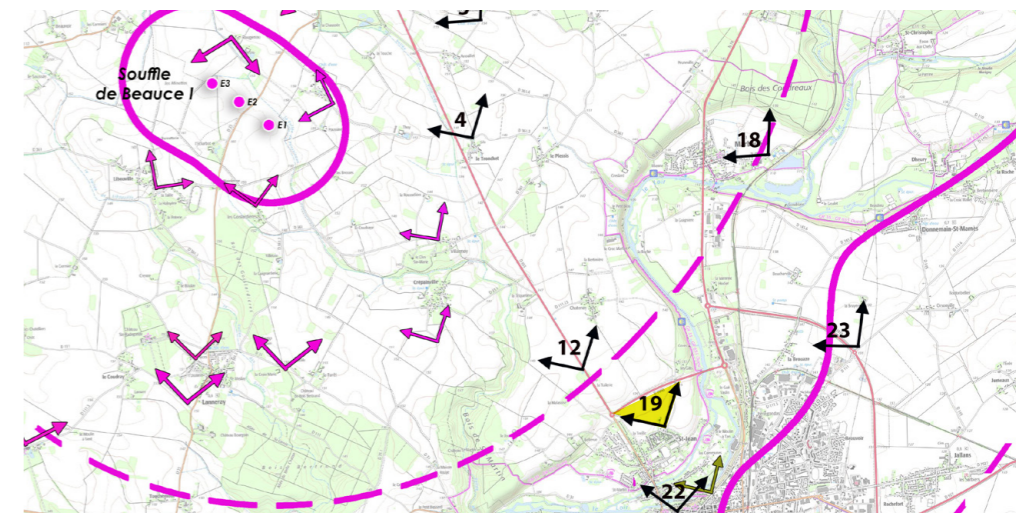
PM 19 - Belvédère de Châteaudun + MH

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Les sites du belvédère de Châteaudun offre deux types de panoramas. Celui depuis les remparts tourné vers les plaines agricoles où se trouve le projet et celui depuis le bourg de St-Jean en direction de la silhouette patrimonial de la ville de Châteaudun. Deux photomontages pris depuis les remparts ont déjà été exposés dans l'étude. Cet autre point de vue est quant à lui réalisé depuis le secteur de St-Jean en tournant le dos à la silhouette de Châteaudun ainsi qu'à l'église classée de St-Jean.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les 2 entités du projet émergent partiellement (pales). A noter que les éléments de patrimoine se trouvent dans le dos de l'observateur.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible au regard de la perception partielle du projet.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible au regard des interactions indirectes et sans préjudice notable avec le patrimoine.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 190°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.74 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 190°



ÉTAT PROJETÉ 190°

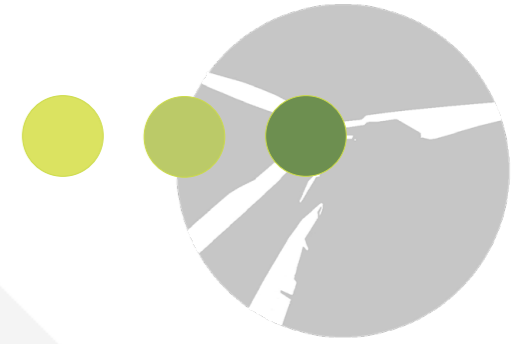
CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 190° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 19 - Belvédère de Châteaudun +MH



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





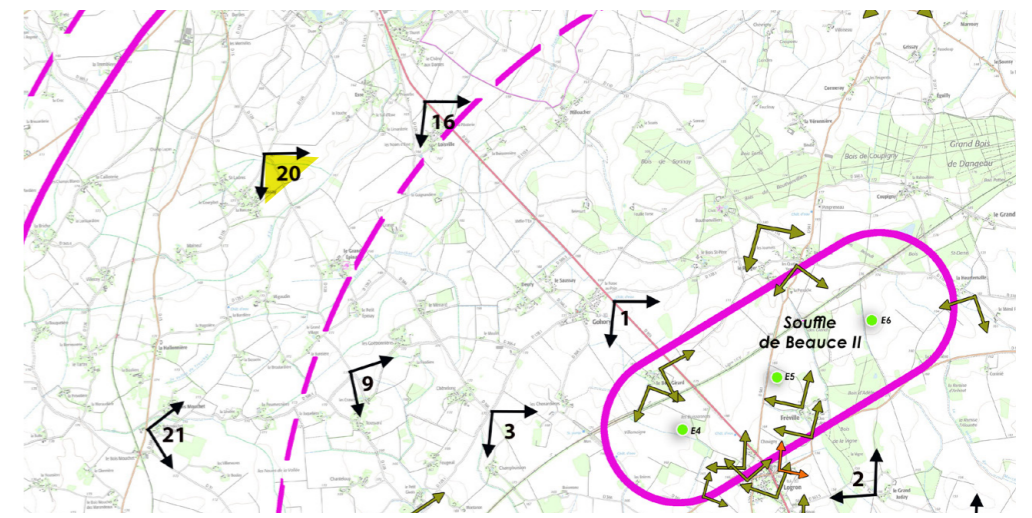
PM 20 - Le Saussay D128/D126 - Hameau de Yèvres - Au sud de Yèvres et Brou

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le Saussay s'inscrit dans un groupe de hameaux au sud de Yèvres et Brou. Il se trouve au nord-est du périmètre rapproché du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Le groupe de hameaux dont Le Saussay fait partie s'inscrit dans les paysages de plateaux ouverts ponctués de bosquets où les échappées visuelles sont nombreuses.

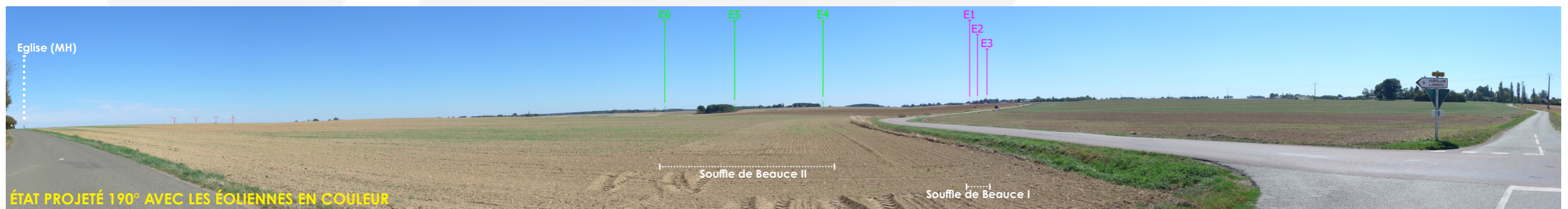
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'entité II du projet montre une visibilité plus distincte (rotors) que l'entité I (pales). L'effet d'étalement de l'entité II est ici lisible en se détachant clairement du ciel. Toutefois, le cumul de la distance et des filtres boisés atténuent un peu le phénomène.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible du fait d'une perception partielle du projet global sans surplomb constaté.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Modéré car le phénomène d'étalement de l'entité II est ici notable malgré le cumul de la distance et des fronts boisés.

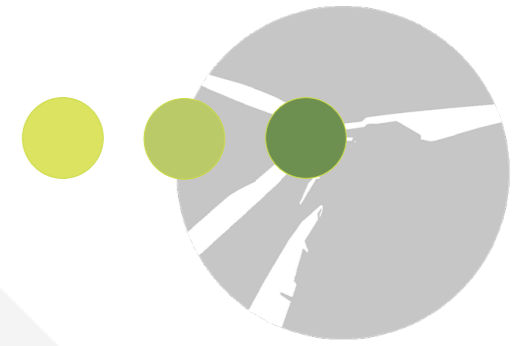


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 190°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.75 KM (E4)





PM 20 - Le Saussay D128/D126 - Hameau de Yèvres - Au sud de Yèvres et Brou



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E6

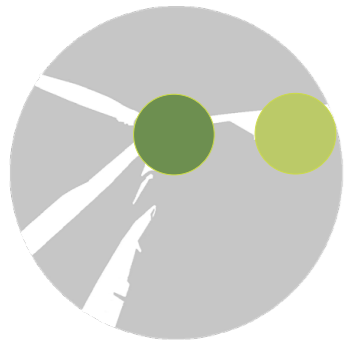
E5

E4

E1 E2 E3

Souffle de Beauce II

Souffle de Beauce I



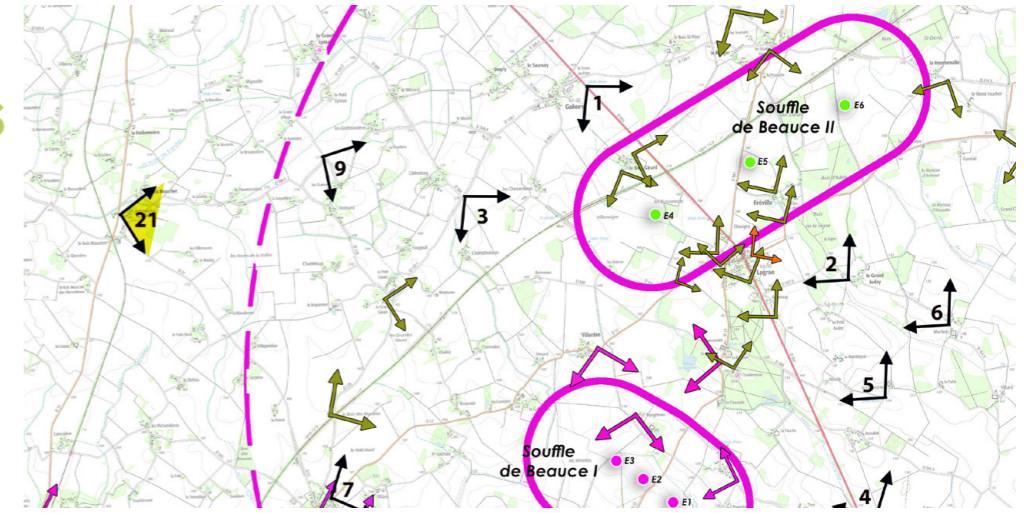
PM 21 -D15 - Le Bois Mouchet - Hameau de Yèvres

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le Bois Mouchet s'inscrit dans un groupe de hameaux au sud de Yèvres et Brou. Il se trouve à l'ouest du périmètre rapproché du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Le point de vue est pris depuis la D15, un axe secondaire de traversée du territoire et qui dessert Le Bois Mouchet. Ce dernier s'inscrit dans les paysages de plateaux ouverts ponctués de bosquets où les échappées visuelles sont nombreuses.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (présence de masques arborés et bâtis).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 210°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.2 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 210°



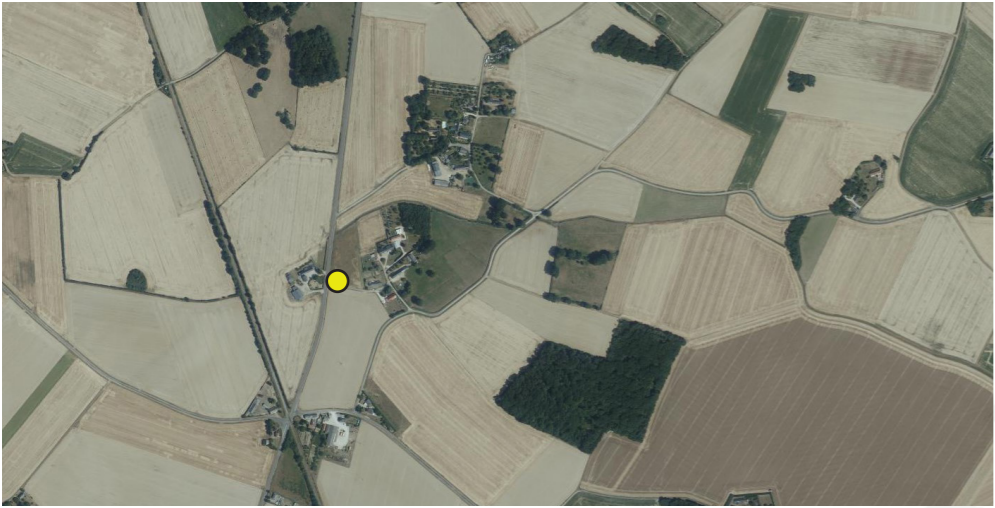
ÉTAT PROJETÉ 210° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

CADRAGE 50°

Souffle de Beauce II

Souffle de Beauce I

PM 21 - D15 - Le Bois Mouchet - Hameau de Yèvres



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





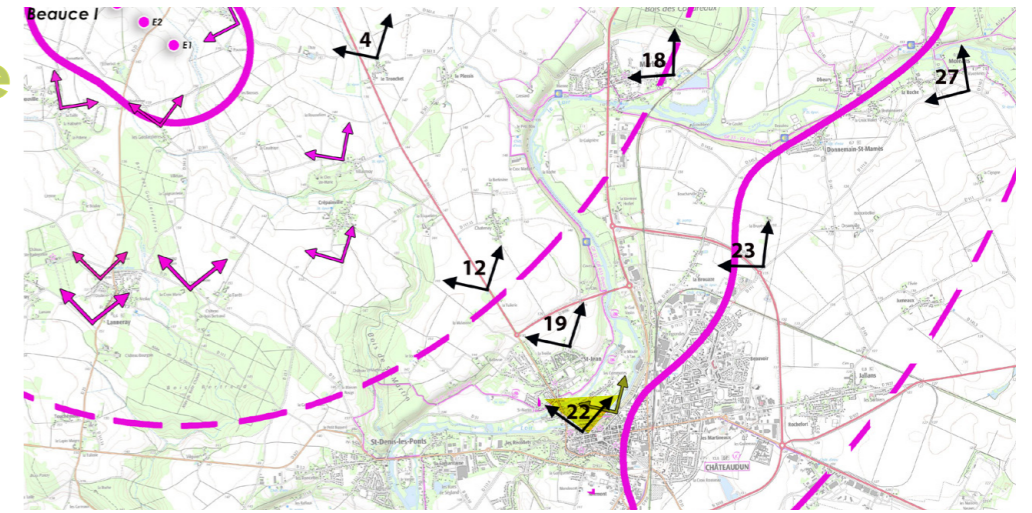
PM 22 - Place d'Arklow à proximité du château de Châteaudun (MH)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Châteaudun est le pôle urbain majeur du périmètre d'étude du projet dont l'entité I (Libouville) est la plus proche. La vieille ville est positionnée en belvédère sur le Loir et offre de nombreux points de vue depuis ses remparts. La ville compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques dont le château dominant le Loir et avec vue sur les paysages d'accueil du projet. Le point de vue est pris depuis la place d'Arklow qui se trouve à la même hauteur de la terrasse du château qu'on aperçoit à gauche du panoramique. Depuis ce point de vue on peut voir émerger l'église classée de St-Jean.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les 2 entités sont clairement visibles (rotors entiers). Des covisibilités directes s'opèrent avec le château et avec l'église de St-Jean mais aucun surplomb n'est constaté. L'entité I montre une configuration groupée alors que l'entité II génère un étalement/mitage dans le panorama autour de l'église.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré au regard de la distance du projet et des effets d'étalement constatés sur l'entité II.

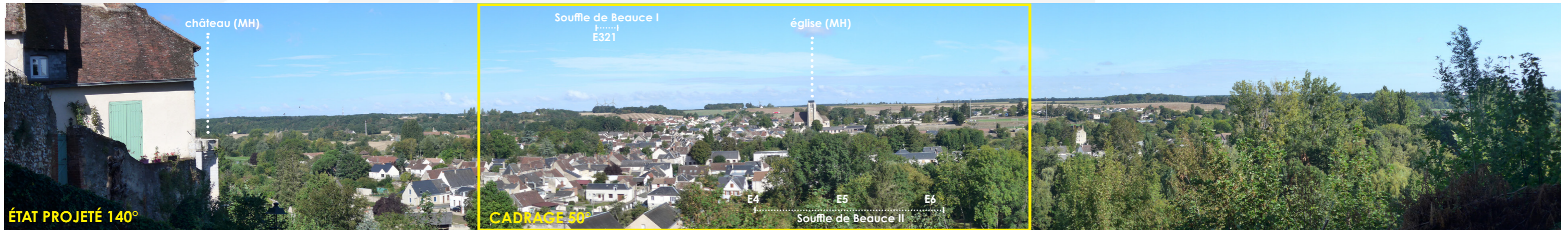
NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Fort au regard d'une présence éolienne jusqu'alors exempt de ce panorama et des interactions avec le patrimoine.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.6 KM (E1)

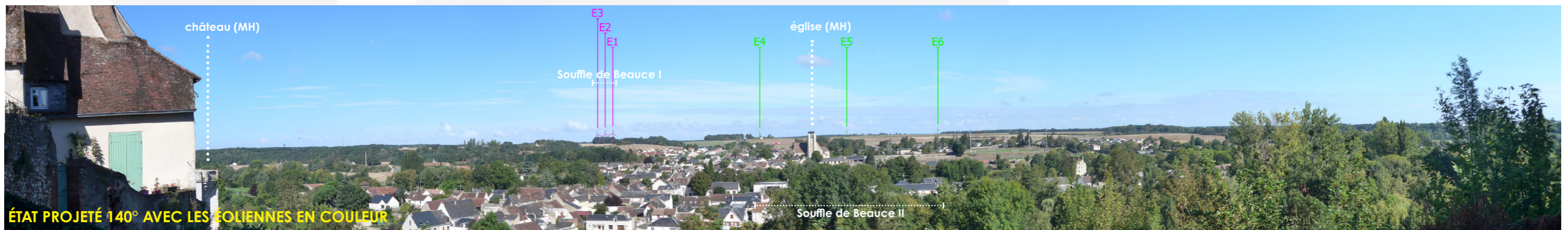


ÉTAT INITIAL 140°



ÉTAT PROJETÉ 140°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 140° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

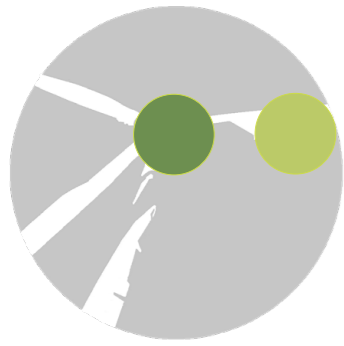


PM 22 - Place d'Arklow à proximité du château de Châteaudun (MH)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





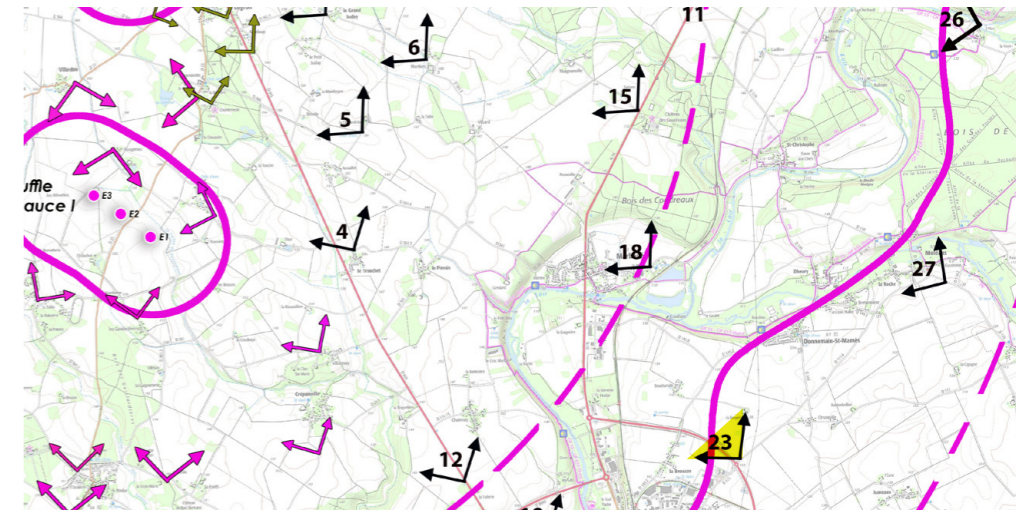
PM 23 - N1010/D111 - Contournement nord de Châteaudun

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Châteaudun est le pôle urbain majeur du périmètre d'étude du projet dont l'entité I (Libouville) est la plus proche. La ville est desservie par les deux axes majeurs recensés dans le périmètre d'étude à savoir la N10 et la D955. Ces axes se repiquent sur un demi-contournement qui marquent les franges nord et est de la ville. Ce contournement passe de vallée à plateau et depuis ce dernier des vues lointaines s'échappent en direction du projet. Depuis ce point de vue on peut voir émerger le château de Moléans de la vallée de la Comté.

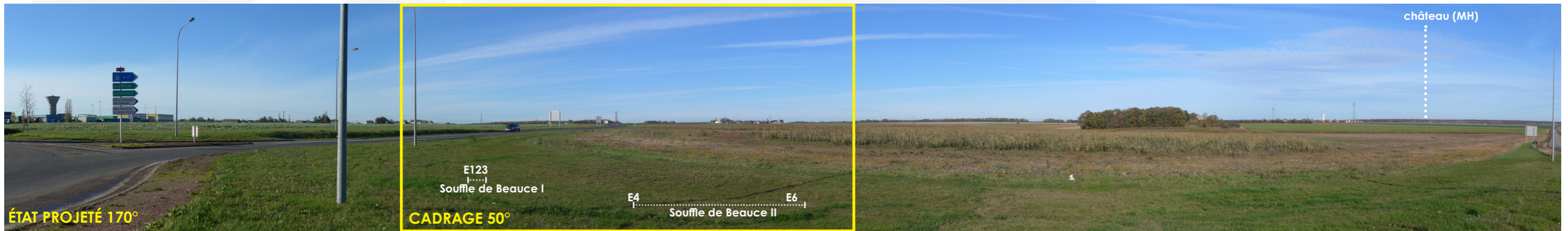
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les 2 entités sont partiellement visibles (principalement des pales). Aucune interaction notable avec du patrimoine proche n'est constaté.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible au regard de la distance du projet et de sa visibilité partielle.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car il n'y a d'interaction notable avec le patrimoine proche.



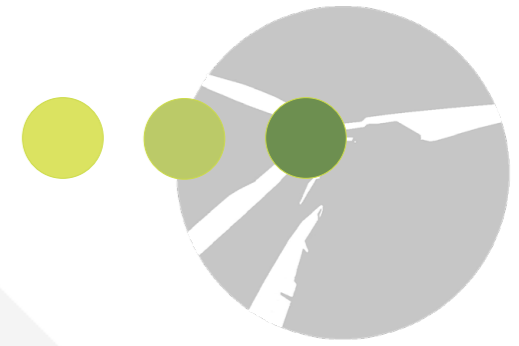
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.05 KM (E1)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

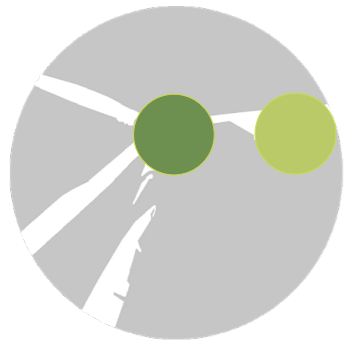
PM 23 - N1010/D111 - Contournement nord de Châteaudun



E1/2/3
Souffle de Beauce I

E4

E6
Souffle de Beauce II



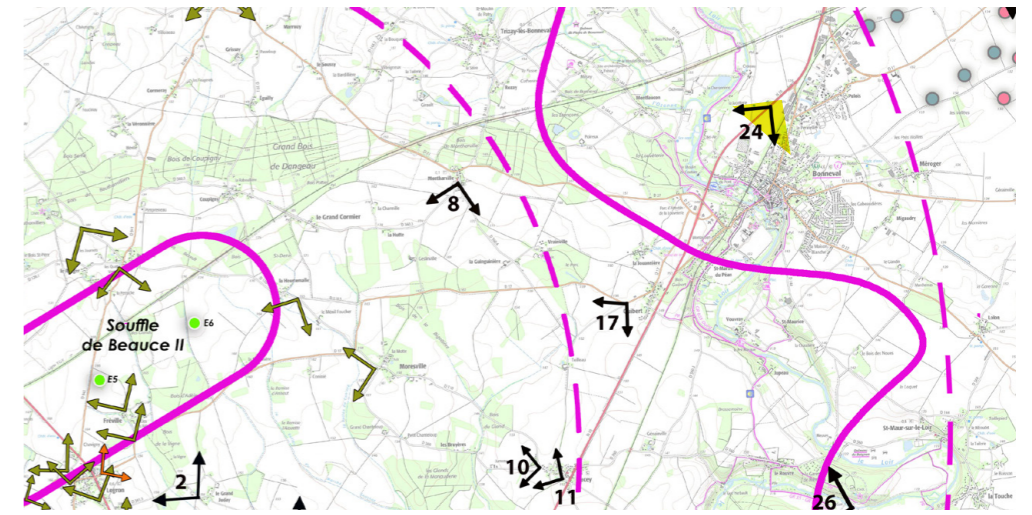
PM 24 - Depuis la N10 en frange ouest de Bonneval

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Bonneval est un petit pôle urbain au nord-est du périmètre rapproché. Il est implanté sur le parcours de la vallée du Loir, paysage d'intérêt. La ville compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques dont certains émergent de la silhouette du bourg. Bonneval est aussi parcouru par le GR655, emprunté par les chemins de Compostelle. La ville est desservie par plusieurs axes secondaires et un axe majeur, la N10. Plusieurs points ont été pris depuis Bonneval. Ce deuxième point de vue est réalisé depuis la N10 à l'ouest qui est orientée vers le projet.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (filtres boisés).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

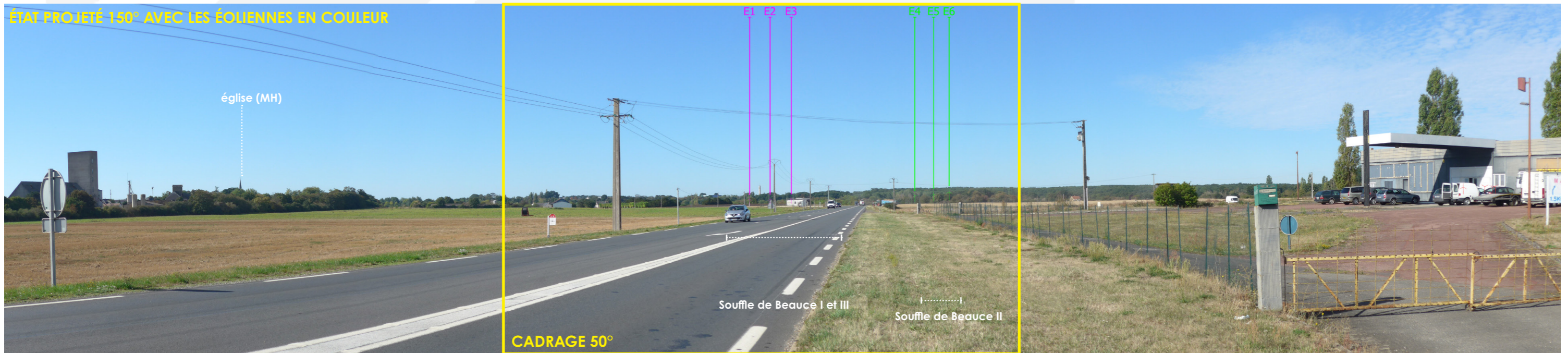
NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.21 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 150°



ÉTAT PROJETÉ 150° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

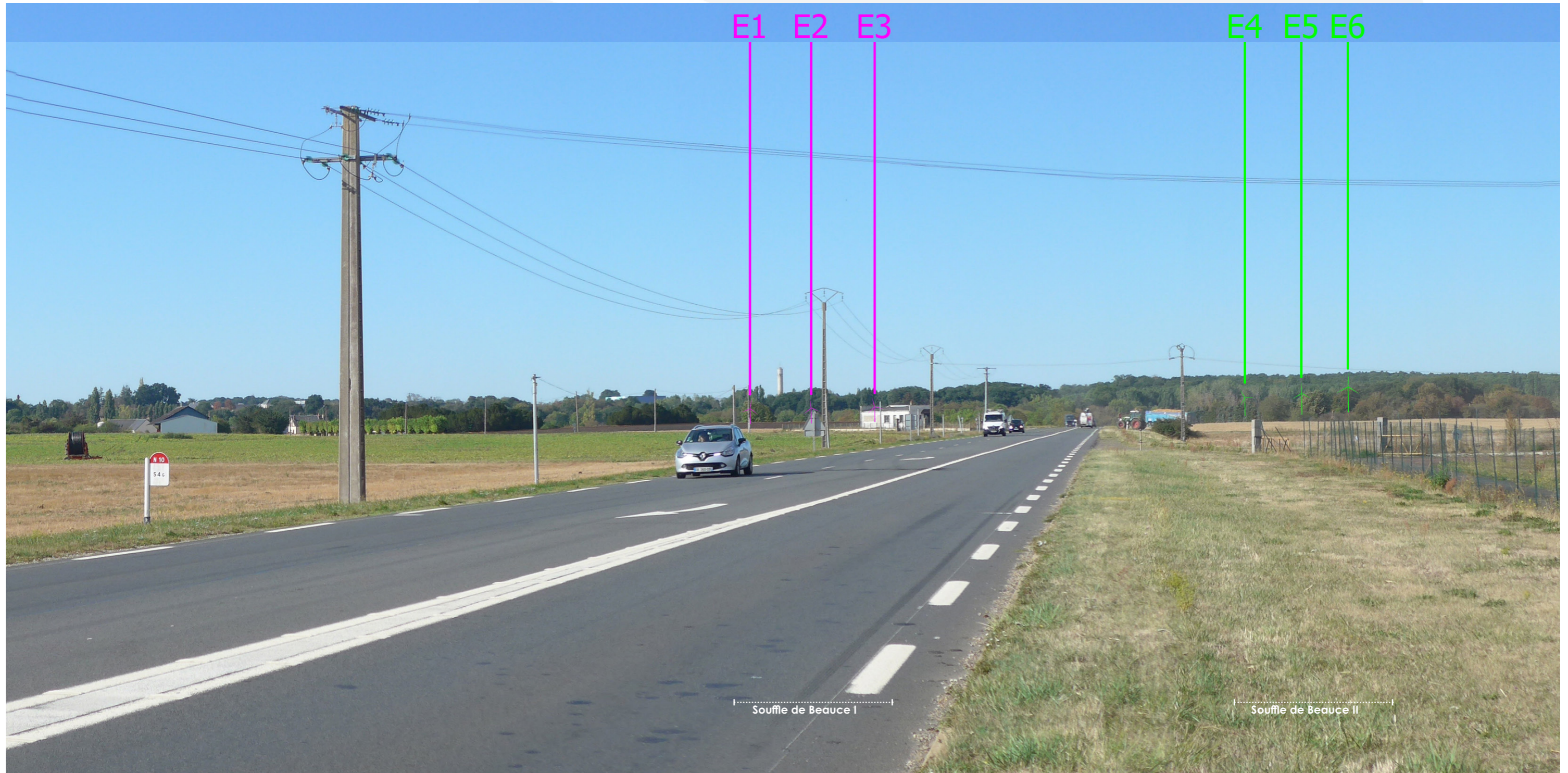
CADRAGE 50°

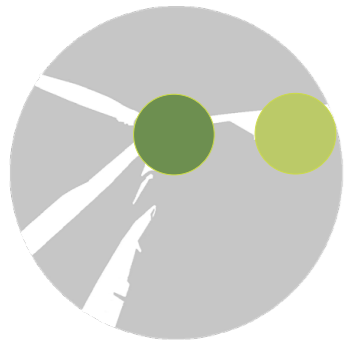


PM 24 - Depuis la N10 en frange ouest de Bonneval



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





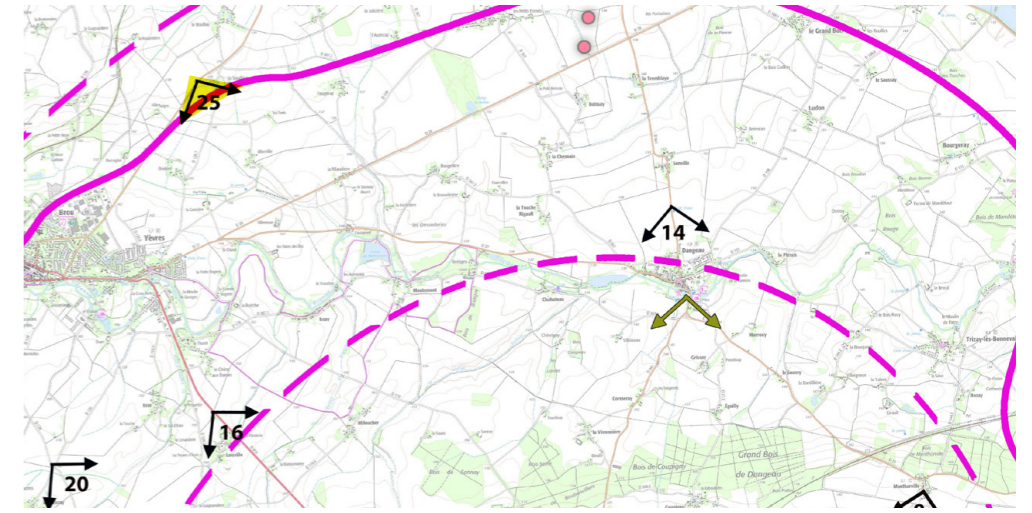
PM 25 - D921 au nord de Brou et Yèvres

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Brou et Yèvres forment un petit pôle urbain au nord-ouest du périmètre d'étude du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Ces deux bourgs implantés au bord de la vallée de l'Ozanne comptent tous deux des édifices protégés au titre des Monuments Historiques (église, maisons). Ces bourgs sont aussi desservis par un axe majeur, la D955, et plusieurs axes secondaires dont la D921 qui offre de larges dégagements visuels en direction du projet.

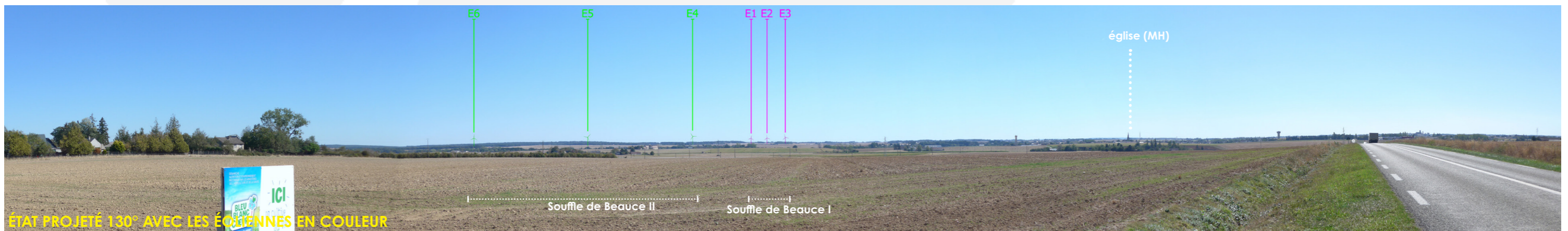
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est visible dans sa totalité. L'entité I montre une configuration groupée alors que l'entité II montre de grandes interdistances qui génèrent un effet d'étalement dans le panorama. Des covisibilités directes s'opèrent avec l'église de Yèvres. Toutefois, il n'est constaté aucun surplomb avec cette dernière.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré au regard de la distance du projet et du phénomène d'étalement de l'entité II.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Modéré car il y a covisibilité directe mais sans surplomb avec le patrimoine visible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.5 KM (E4)





PM 25 - D921 au nord de Brou et Yèvres



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





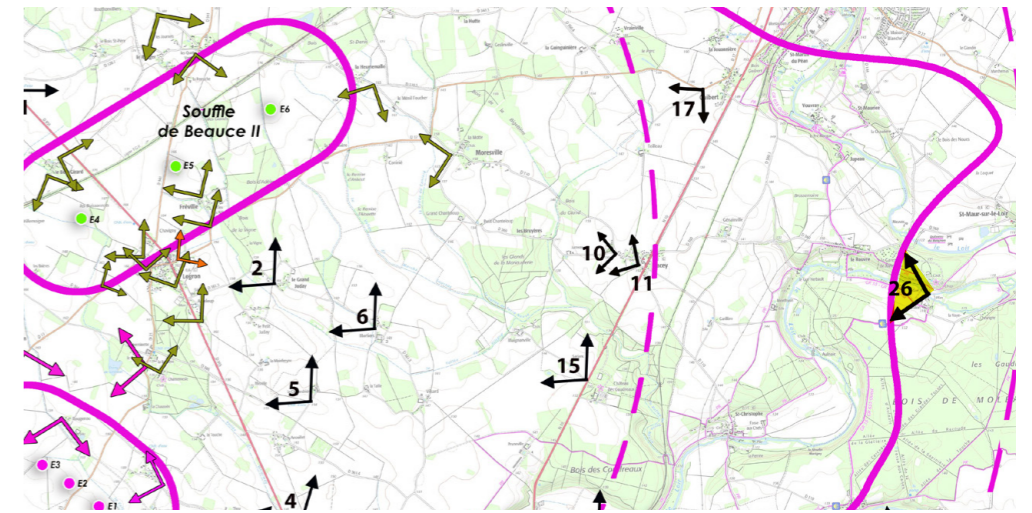
PM 26 - Depuis le GR655 au sud de St-Maur-sur-le-Loir

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : St-Maur-sur-le-Loir est un bourg à l'est du périmètre rapproché. Il est implanté dans les méandres de la vallée du Loir, paysage d'intérêt. Le bourg compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques (MH) qui est le site de Mémllion (déjà traité dans un autre photomontage). Le bourg est aussi parcouru par le GR655, emprunté par les chemins de Compostelle.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Aucune vue n'est constatée sur le projet (cumul de filtres boisés + relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.14 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 180°



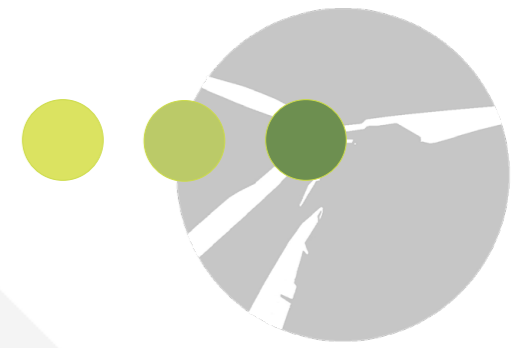
ÉTAT PROJETÉ 180° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

CADRAGE 50°

Souffle de Beauce I

Souffle de Beauce II et III

PM 26 - Depuis le GR655 au sud de St-Maur-sur-le-Loir

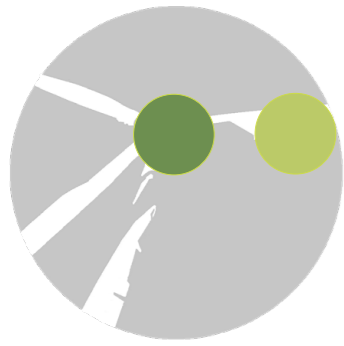


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



Souffle de Beauce

Souffle de Beauce II et III



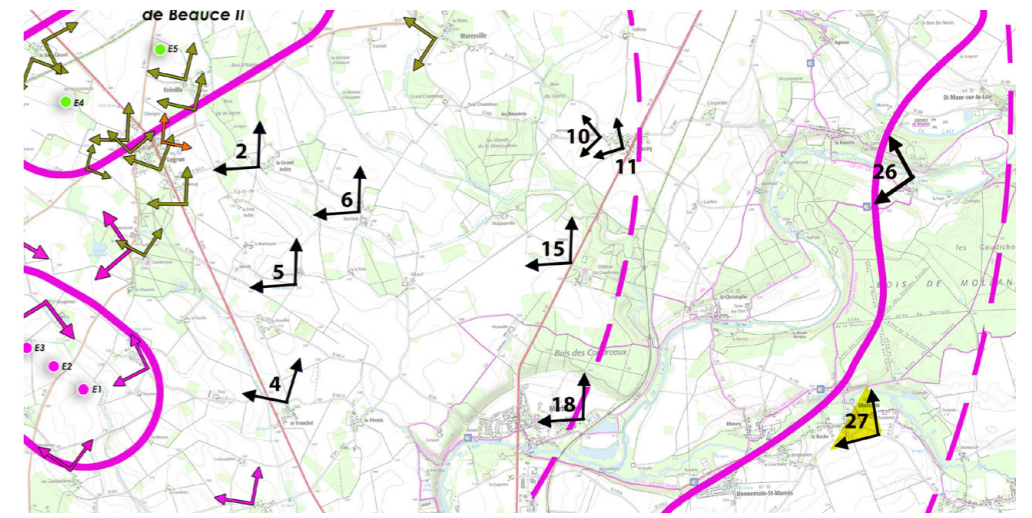
PM 27 - D110 à proximité de Moléans

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Moléans est un bourg implanté sur les bords de la vallée de la Comté, un affluent du Loir. Il se situe en limite est du périmètre rapproché du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Le bourg compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui est château implanté sur le versant nord de la vallée. Ce château se trouve aussi dans le périmètre du site classé et inscrit de St-Christophe. Le bourg est protégé par le relief boisé de la vallée mais l'édifice émerge de celle-ci. Le point de vue est pris depuis la D110 qui longe la vallée et où le château est visible en direction du projet.

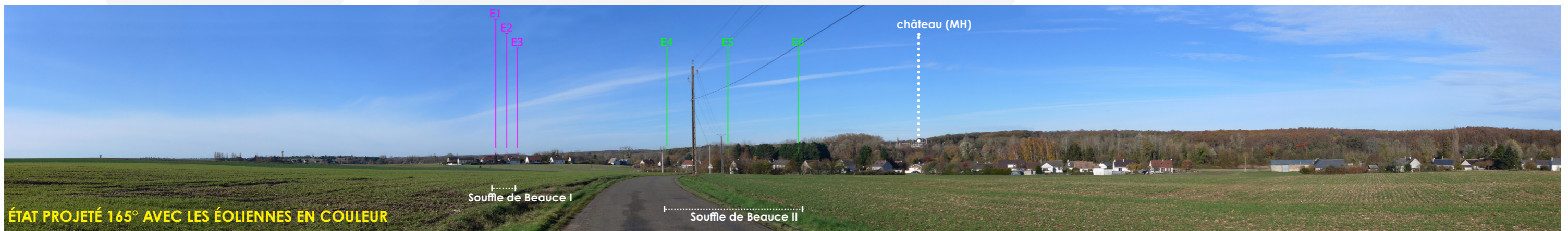
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Seule l'entité I est visible. L'entité II est masquée par le cumul de plusieurs filtres visuels. Des covisibilités directes s'opèrent avec le château, toutefois, aucun surplomb n'est constaté au vu de la distance du projet.

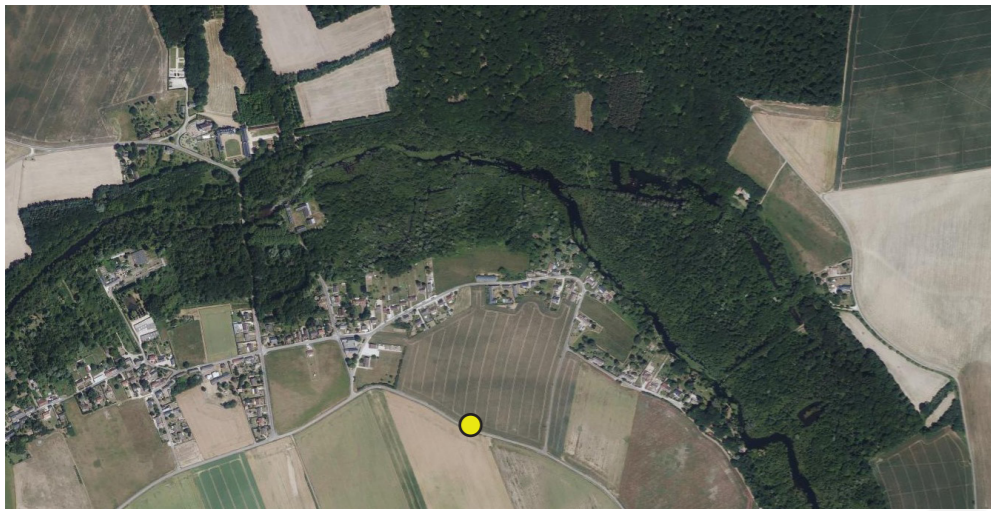
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible du fait d'une perception partielle et distante du projet global.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car les covisibilités avec le château ne montrent pas de surplomb ni de rapport visuel frontal.

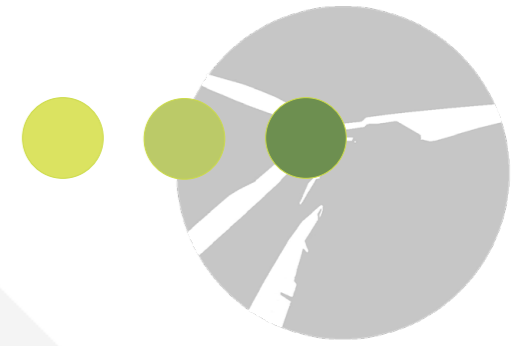


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 165°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.39 KM (E6)



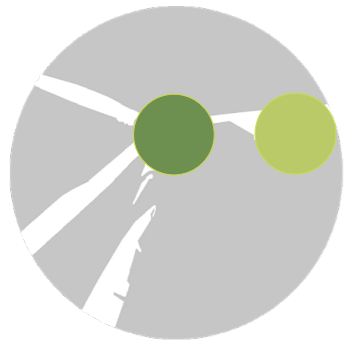


PM 27 - D110 à proximité de Moléans



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





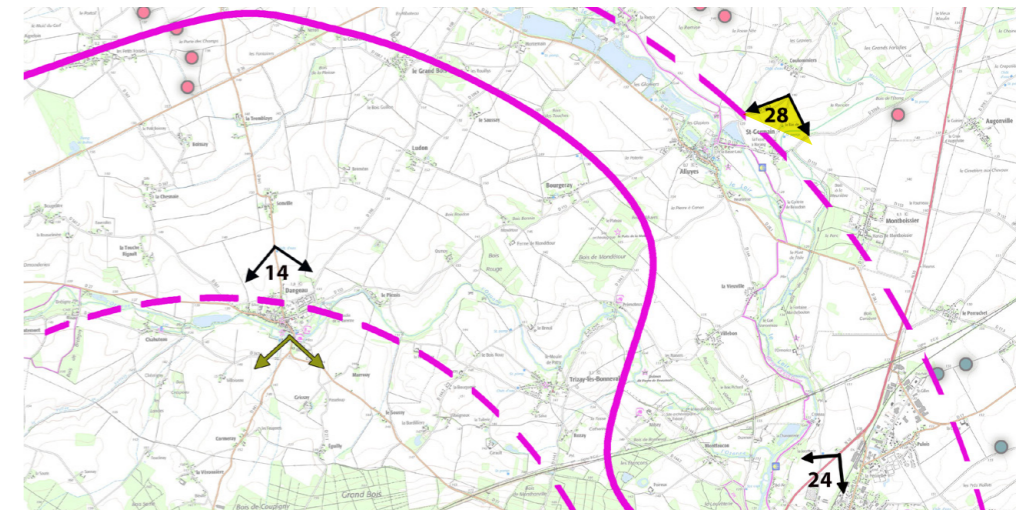
PM 28 - Au nord d'Alluyes et de St-Germain

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Alluyes et St-Germain sont deux bourgs implantés dans la vallée du Loir au nord du périmètre d'étude du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Ils comptent tous deux des édifices protégés au titre des Monuments Historiques (château, église, dolmen et menhir) et sont parcourus par le GR655 emprunté par les chemins de Compostelle. Depuis ce point de vue au nord du périmètre rapproché on peut voir un contexte éolien pré-existant (parc de Bonneval).

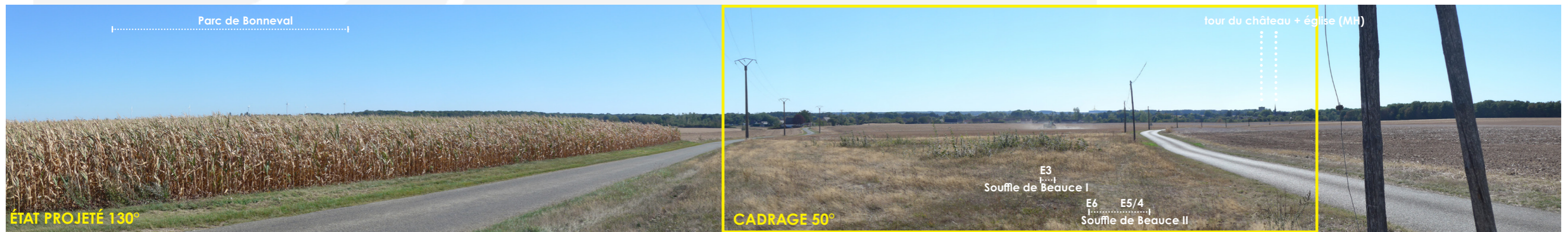
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'entité II est clairement visible. Pour l'entité I, qui ne montre qu'un bout de pale, on peut considérer que sa visibilité est négligeable. Des covisibilités directes s'opèrent avec le parc de Bonneval d'un côté et avec l'église de St-Germain et le château d'Alluyes de l'autre côté. Toutefois, il n'est constaté aucun surplomb avec ces derniers.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible au regard de la distance du projet et du contexte éolien pré-existant.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Modéré car il y a covisibilité directe mais sans surplomb avec le patrimoine visible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.41 KM (E6)

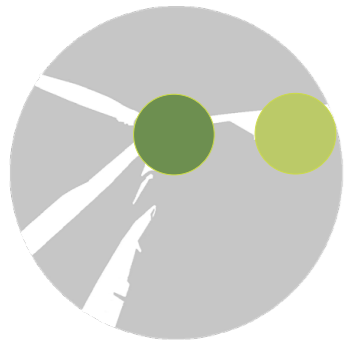




VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 28 - Au nord d'Alluyes et de St-Germain





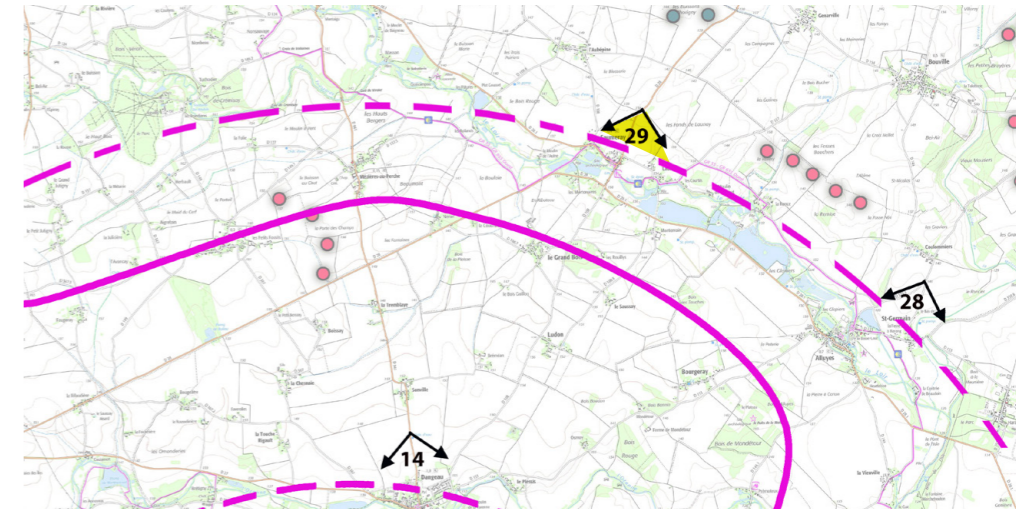
PM 29 - D28 au nord de Saumeray

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Saumeray est un bourg au nord du périmètre d'étude du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Il est implanté dans la vallée du Loir et compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques (église). Par ailleurs, il est parcouru par le GR655 emprunté par les chemins de Compostelle. Le point de vue est pris depuis la D28 au nord dominant la vallée et le bourg.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (cumul de filtres boisés et bâtis).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 135°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.48 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 135°



ÉTAT PROJETÉ 135° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

CADRAGE 50°



PM 29 - D28 au nord de Saumeray



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





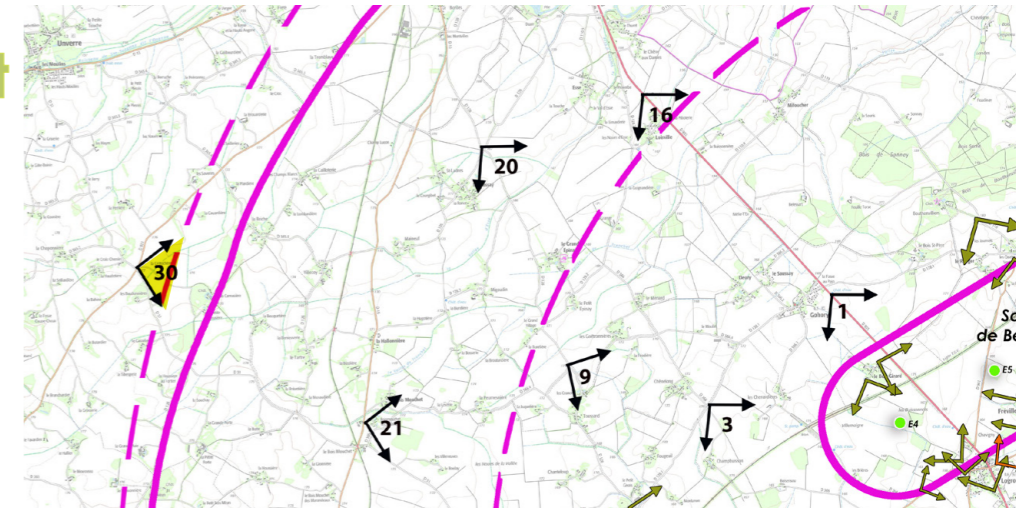
PM 30 - D921 - Lieu-dit «La Crétochère» au sud-est d'Unverre

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D921 est axe secondaire parcourant les plaines et plateaux au nord et à l'ouest du périmètre d'étude. Autour de cet axe, le tissu bâti est principalement constitué de hameaux et fermes isolées répartis de manière régulière dans le paysage agricole. Ce dernier montre aussi une occupation régulière par des bosquets et notamment à l'ouest entre les vallées de l'Ozanne et de l'Yerre. Le point de vue est pris à l'ouest du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche et sur un des points culminant de plaine à proximité d'Unverre.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (cumul de filtres boisés et bâtis).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

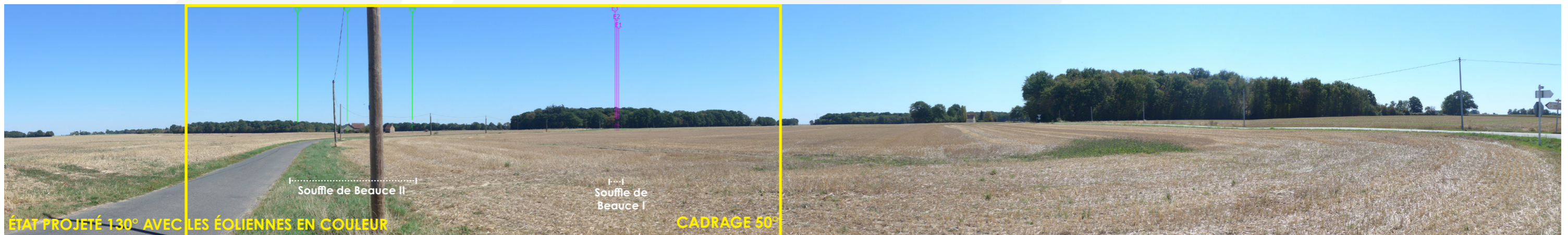
NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.5 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 130°



ÉTAT PROJETÉ 130° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

CADRAGE 50°

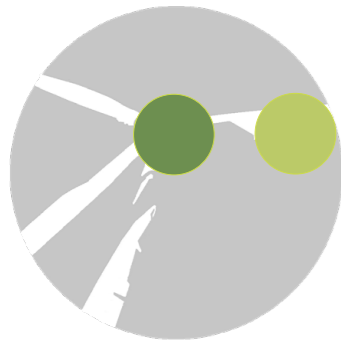


PM 30 - D921 - Lieu-dit «La Crétochère» au sud-est d'Unverre



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





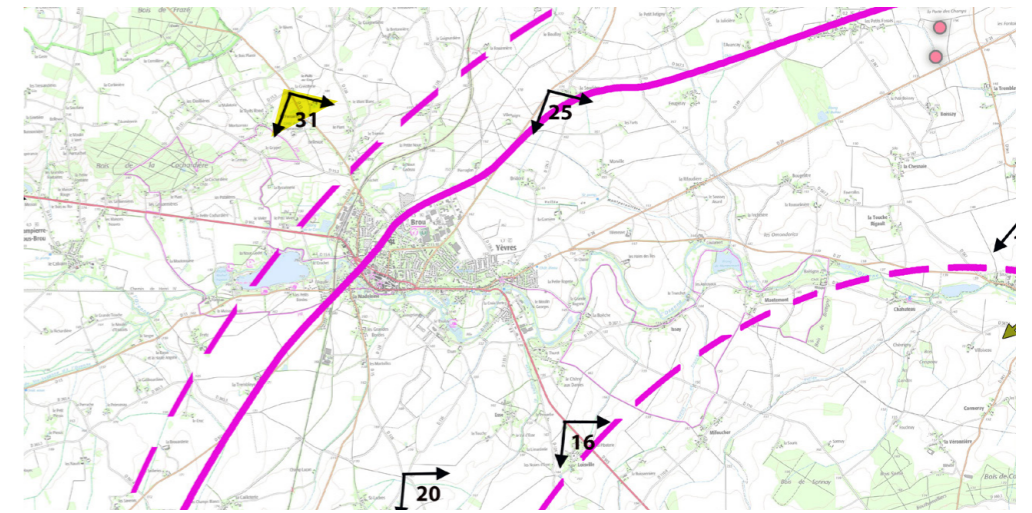
PM 31 - D15 au nord-ouest de Brou et Yèvres

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Brou et Yèvres forment un petit pôle urbain au nord-ouest du périmètre d'étude du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Ces deux bourgs implantés au bord de la vallée de l'Ozanne comptent tous deux des édifices protégés au titre des Monuments Historiques (église, maisons). Ces bourgs sont aussi desservis par un axe majeur, la D955, et plusieurs axes secondaires dont la D15 qui offre des fenêtres visuelles au gré du relief et en direction du projet.

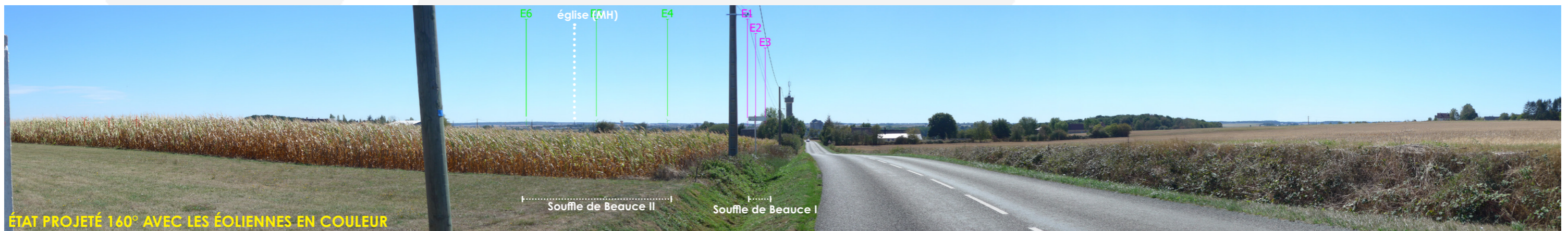
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est quasiment visible dans sa totalité. L'entité I est montrée une configuration groupée alors que l'entité II montre de grandes interdistances qui génèrent un effet d'étalement dans le panorama. Des covisibilités directes s'opèrent avec l'église de Yèvres. Toutefois, il n'est constaté aucun surplomb défavorable avec cette dernière.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré au regard de la distance du projet et du phénomène d'étalement de l'entité II.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Modéré car il y a covisibilité directe mais sans surplomb avec le patrimoine visible.



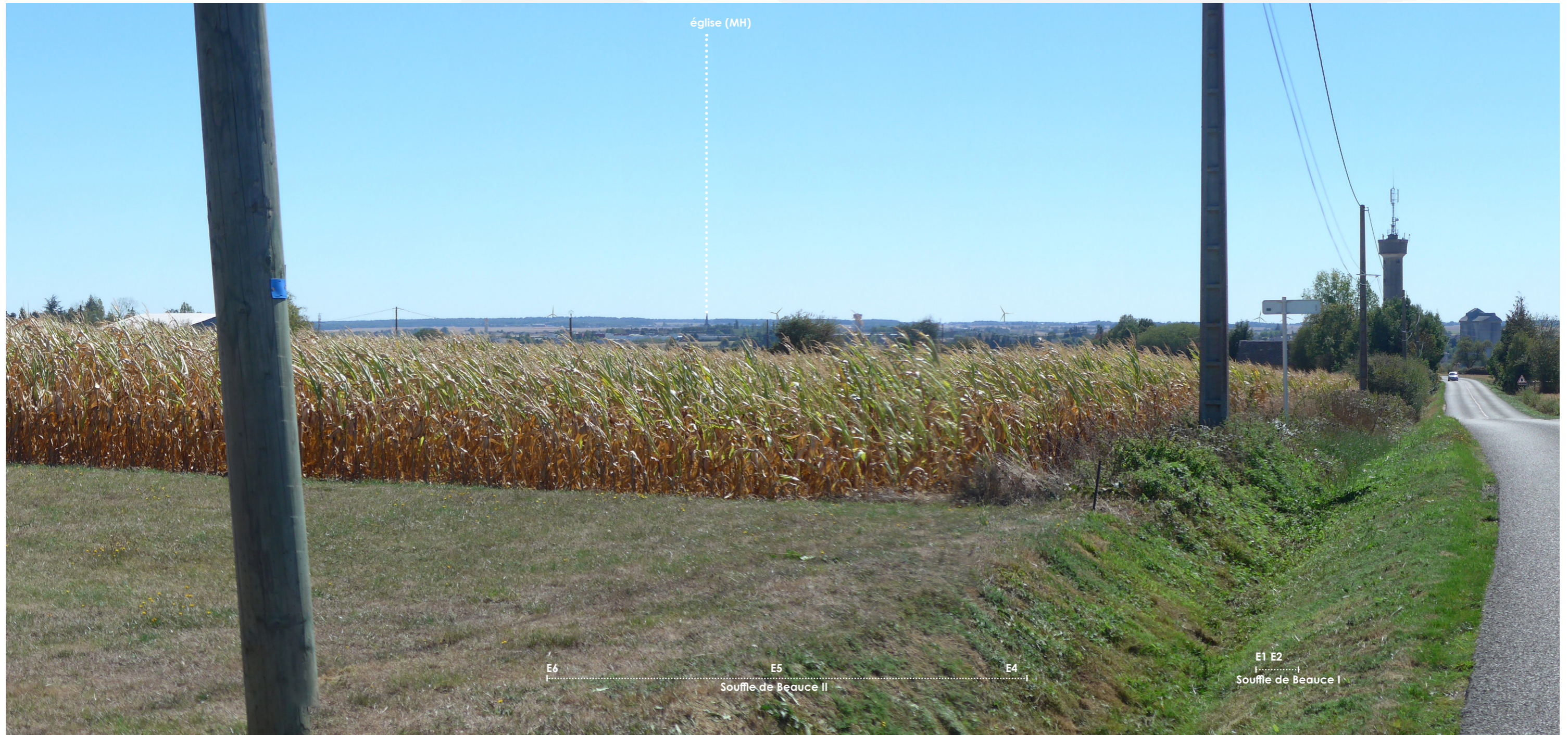
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.4 KM (E4)

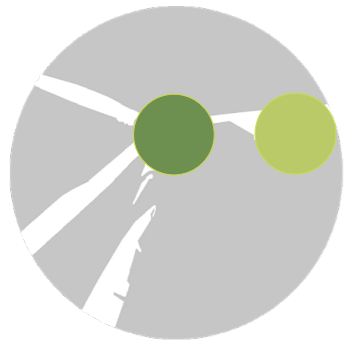


PM 31 - D15 au nord-ouest de Brou et Yèvres



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





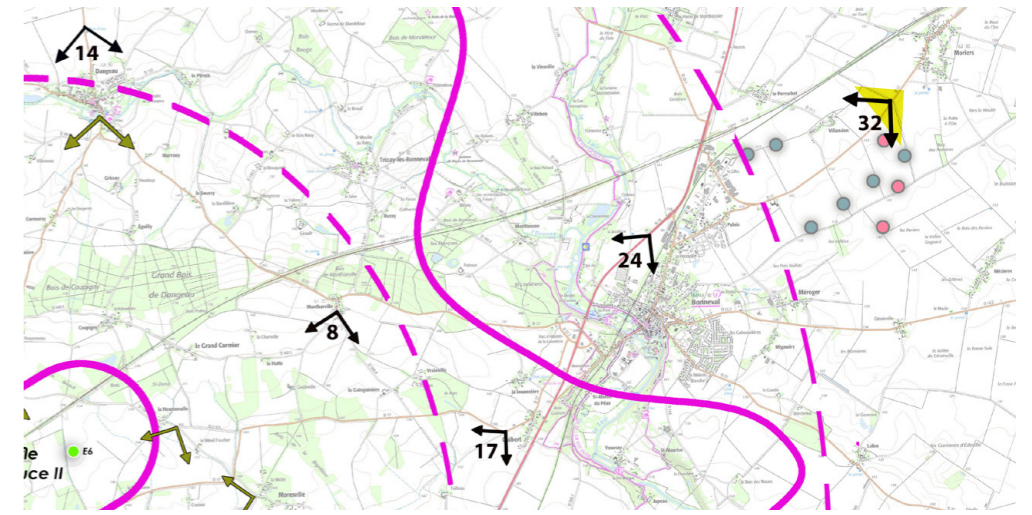
PM 32 - Depuis la D17 au sud de Moriers

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Moriers est un bourg en limite nord-est du périmètre rapproché se trouvant en arrière-plan de Bonneval. Il est desservi par la D17, un axe secondaire de traversée du secteur d'étude qui est orientée ici vers le projet. Par ailleurs, la poche agricole en interface de Moriers et Bonneval est occupée par un parc éolien existant faisant par ailleurs l'objet d'un projet d'extension. Depuis ce point de vue on peut voir émerger de la silhouette de Bonneval son église classée aux Monuments Historiques.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : L'entité II émerge clairement au-dessus des frondes boisées qui marquent l'horizon. L'entité I ne montre que deux bouts de pale. Des covisibilités directes s'opèrent avec l'église classée de Bonneval ainsi qu'avec le parc de Bonneval en avant-plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible au regard de la distance du projet et de sa perception partielle.

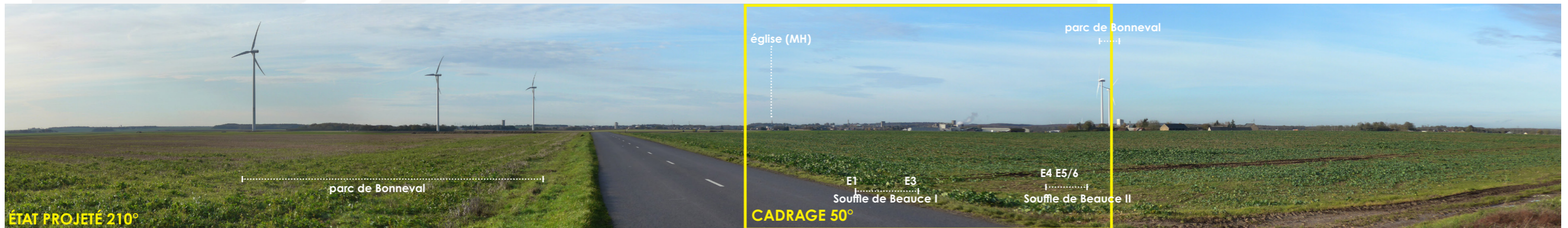
NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car il y a covisibilité directe avec le patrimoine visible mais que ce dernier est déjà impacté par le parc de Bonneval en avant-plan.



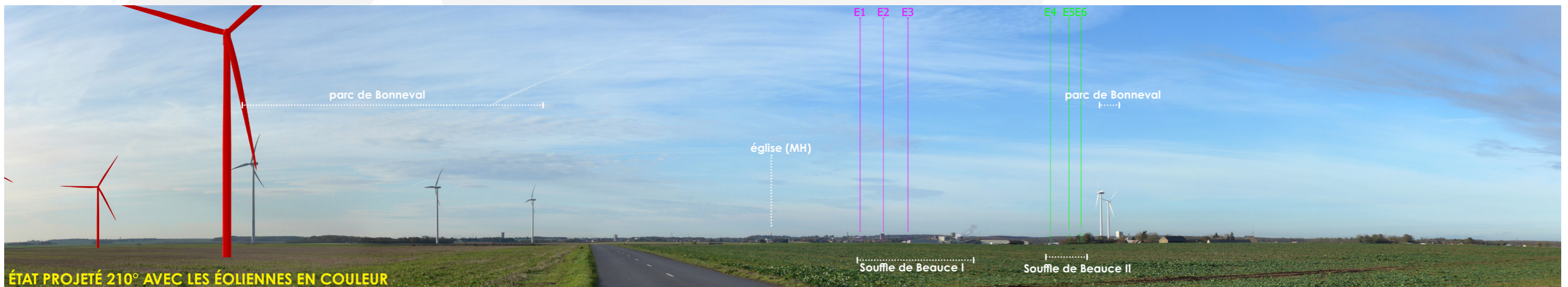
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 210°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.90 KM (E6)



ÉTAT INITIAL 210°



ÉTAT PROJETÉ 210°



ÉTAT PROJETÉ 210° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 32 - Depuis la D17 au sud de Moriers



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

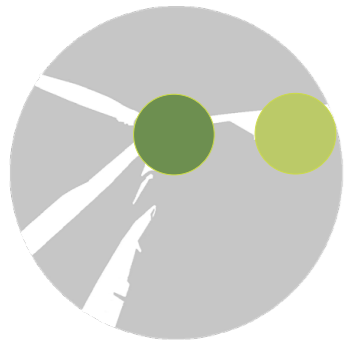


église (MH)

E1 E9 E3 E8 E7
Souffle de Beauce I et III

E4 E5 E6
Souffle de Beauce II

parc de Bonneville



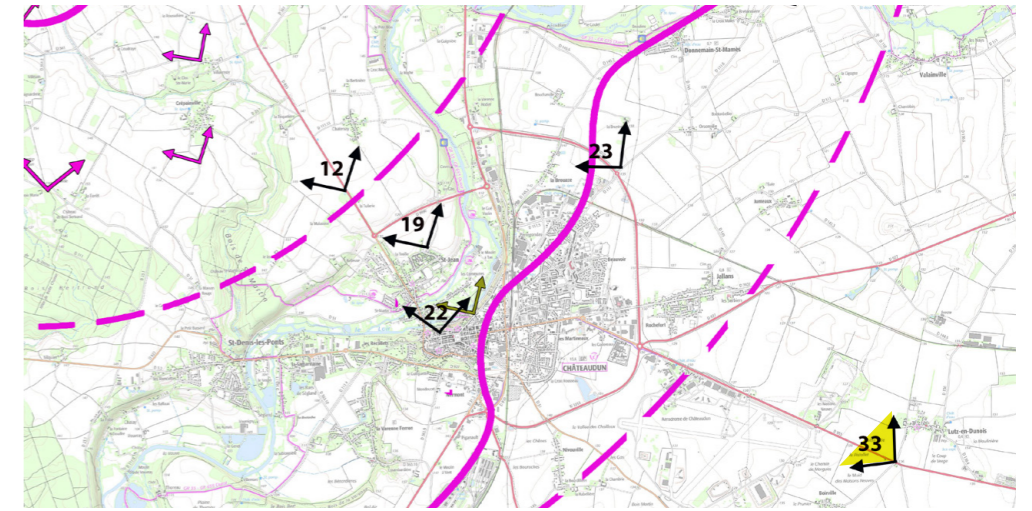
PM 33 - D955 au sud de Lutz-en-Dunois

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Lutz-en-Dunois s'inscrit dans les paysages agricoles ouverts au sud-est du périmètre d'étude du projet dont l'entité I (Libouville) est la plus proche. Le bourg est implanté le long de la D955, un axe majeur de traversée et de découverte du territoire, et il compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques (église + dolmen). Depuis le point de vue, on peut voir deux édifices protégés et le repère de la silhouette urbaine de Châteaudun.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (cumul de filtres boisés et relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul.

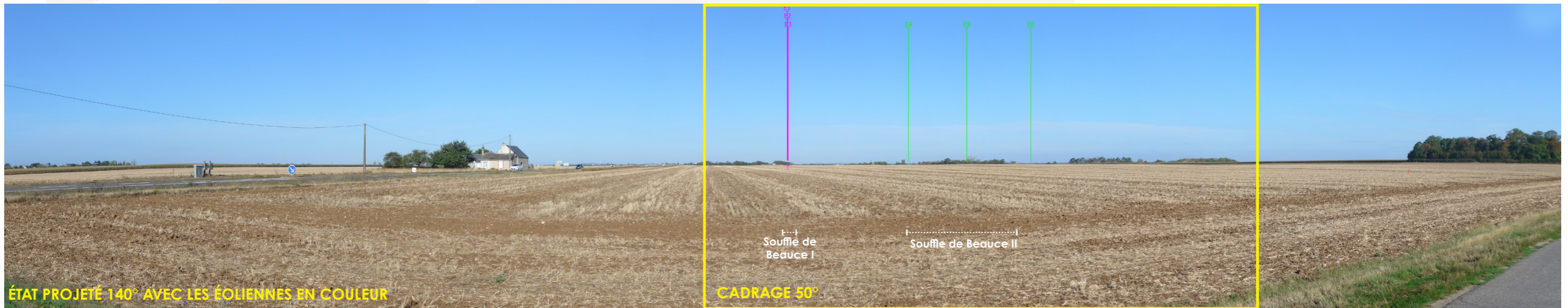


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 13 KM (E1)



église + basilique (MH)

ÉTAT INITIAL 140°



Souffle de Beauce I

Souffle de Beauce II

CADRAGE 50°

ÉTAT PROJETÉ 140° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 33 - D955 au sud de Lutz-en-Dunois



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





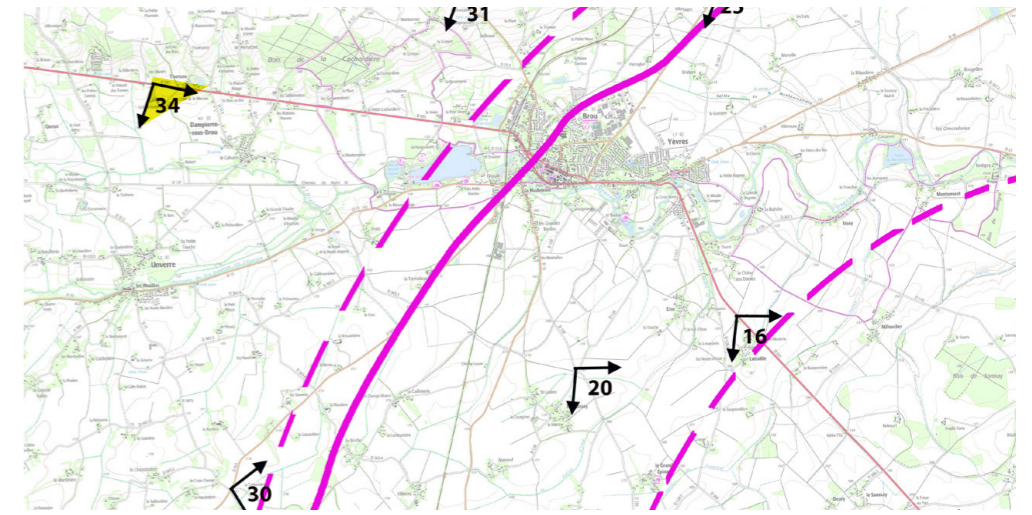
PM 34 - D955 à l'ouest de Brou - Lieu dit «La Manchetterie»

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Brou et Yèvres forment un petit pôle urbain au nord-ouest du périmètre d'étude du projet dont l'entité II (Logron) est la plus proche. Ces deux bourgs implantés au bord de la vallée de l'Ozanne comptent tous deux des édifices protégés au titre des Monuments Historiques (église, maisons). Ces bourgs sont aussi desservis par un axe majeur, la D955, et plusieurs axes secondaires. Depuis la D955 à l'ouest de Brou, les perspectives visuelles portent en direction du projet.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est visible dans sa totalité. L'entité I montre une configuration groupée alors que l'entité II montre de grandes interdistances qui génèrent un effet d'étalement dans le panorama.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Modéré au regard de la distance du projet et du phénomène d'étalement de l'entité II.

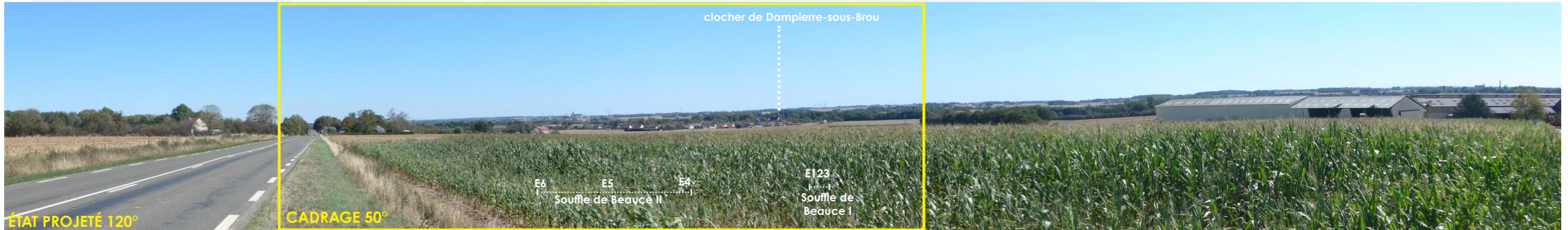
NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car il n'y a pas d'interaction avec du patrimoine protégé proche.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 13.6 KM (E4)

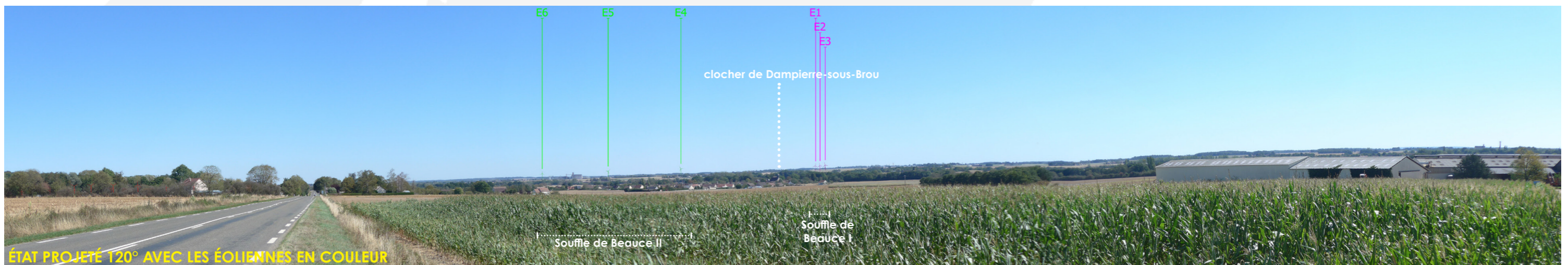


ÉTAT INITIAL 120°



ÉTAT PROJETÉ 120°

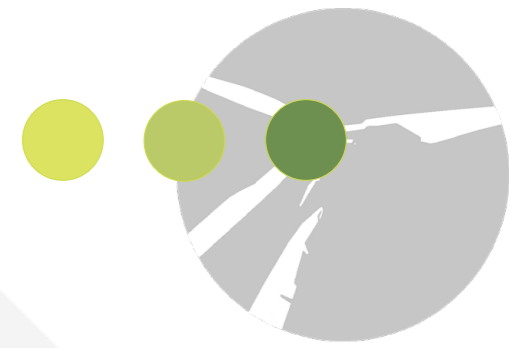
CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 120° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

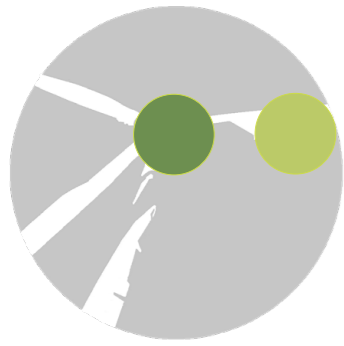


PM 34 - D955 à l'ouest de Brou - Lieu dit «La Manchetterie»



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





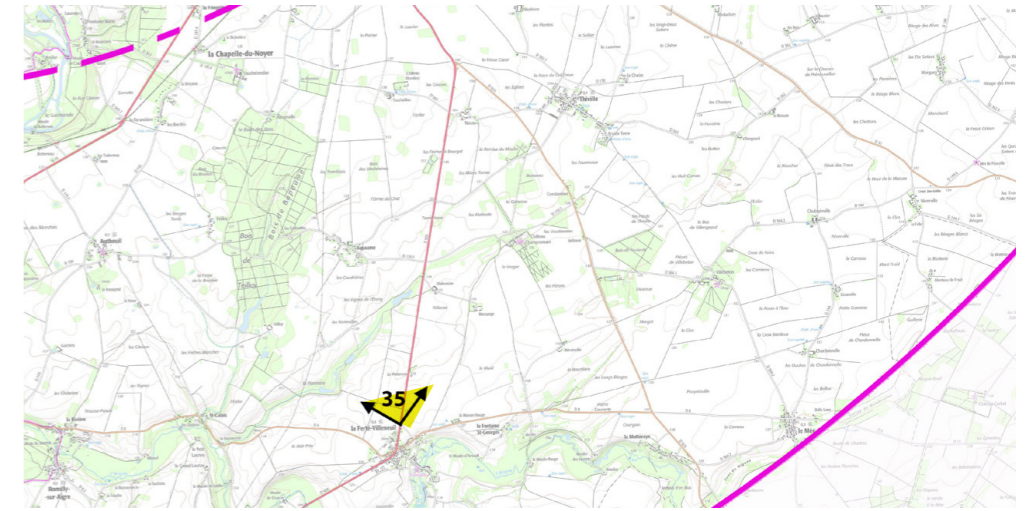
PM 35 - D924 au nord de la Ferté-Villeneuveuil

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La Ferté-Villeneuveuil s'inscrit dans les paysages agricoles au sud du périmètre d'étude du projet dont l'entité I (Libouville) est la plus proche. Le bourg est implanté le long de la D924, un axe majeur de traversée et de découverte du territoire, et il borde la vallée du Fossé de l'Aigre, un affluent du Loir. Le point de vue est pris en sortie nord du bourg qui offre un large panorama en direction du projet et où l'horizon est marqué par le bois de Bapaume et les corridors boisés accompagnant les micro-vallons inscrits dans le plateau. A noter aussi que le bourg compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible (principalement des pales). Il émerge en arrière-plan des frondes boisées qui marque l'horizon.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Faible au regard de la perception partielle sans phénomène d'étalement visible.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Faible car il n'y a pas d'interaction notable avec les paysages et le patrimoine proche.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 16.25 KM (E1)

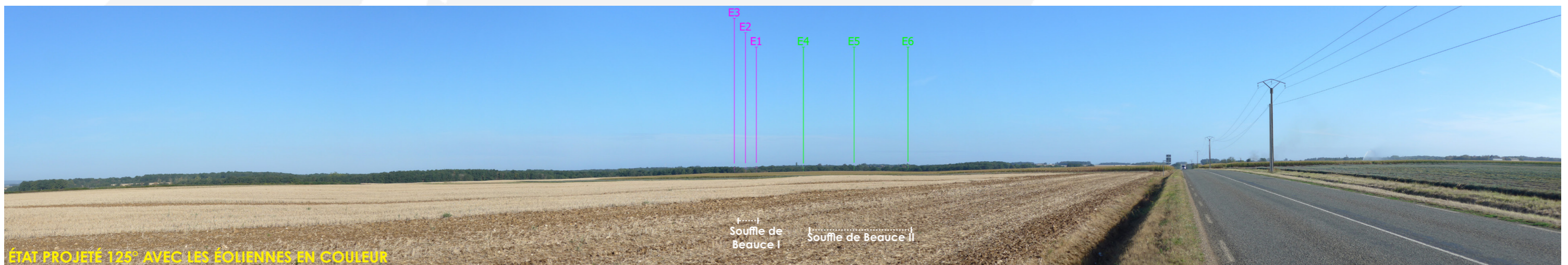


ÉTAT INITIAL 125°



ÉTAT PROJETÉ 125°

CADRAGE 50°

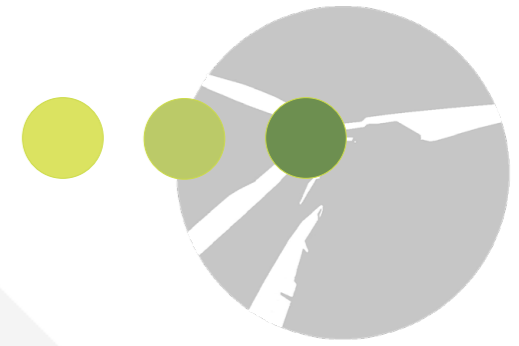


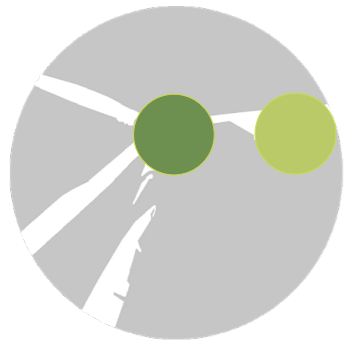
ÉTAT PROJETÉ 125° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 35 - D924 au nord de la Ferté-Villeneuveil





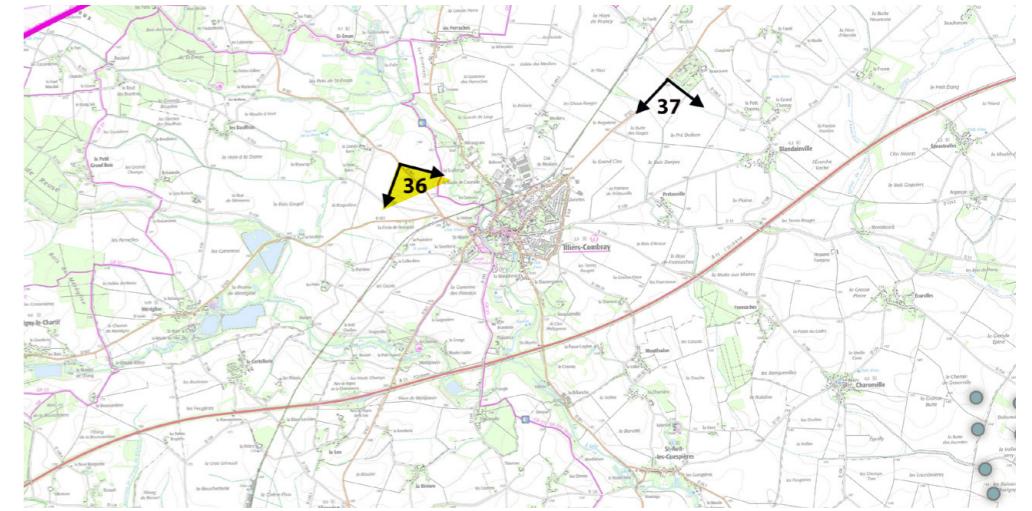
PM 36 - D941 au nord-ouest d'Illiers-Combray

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Illiers-Combray s'inscrit dans les paysages amont de la vallée du Loir au nord-ouest du périmètre d'étude du projet dont l'entité II (Lorgon) est la plus proche. Le bourg est implanté au nord de l'autoroute A11, un axe majeur du territoire et il est desservi par plusieurs axes secondaires comme la D941. Par ailleurs le bourg compte plusieurs édifices protégés au titre de Monuments Historiques (jardin+château+église+maison), des sites classés et inscrits ainsi qu'un site patrimonial remarquable. De plus, il porte un intérêt culturel autour de l'histoire de Marcel Proust. Le bourg est aussi parcouru par le GR655, emprunté par les chemins de Compostelle.

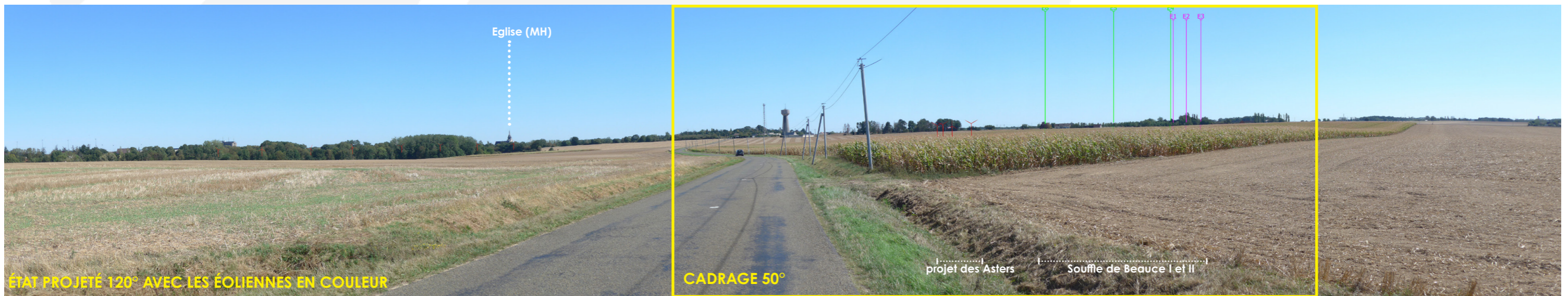
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS ÉVENTUELLES AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible (cumul de filtres boisés et relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET GLOBAL : Nul.

NIVEAU D'IMPACT LOCAL : Nul.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 16.4 KM (E6)





PM 36 - D941 au nord-ouest d'Illiers-Combray



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

